



Bulletin Officiel

N° 6082 Lundi 13 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1 22-29

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

ABC TUNISIE 2020-1 35-40

CIL 2020-1 41-44

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 45-46

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AVENIR 47

SICAV L'EPARGNANT 48

SICAV L'INVESTISSEUR 49

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 50

INFORMATION POST AGO

TUNISO-EMIRATIE SICAV 51-52

COMMUNIQUEES DES SOCIETES

AMEN BANK 53

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE –STAR– 54

BH BANK 55

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- HANNIBAL LEASE
- ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE –ABC–
- UNION DE FACTORING
- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
- SICAV AVENIR
- SICAV L'INVESTISSEUR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- HANNIBAL LEASE

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

1- Politique industrielle :

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

2-Politique financière :

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Coroprate Finance.

3-Politique sociale :

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Walid SAIBI : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 749 111 Fax : +216 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405 E-mail : administration@finor.com.tn	2019-2021**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

**Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	2 018937	10 094685	50,47%	2 018937	50,47%
Autres actionnaires	1 981063	9905315	49,53%	1 981063	49,53%
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

4-Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

2-Principales hypothèses de prévisions retenues

2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
Chiffre d'affaires	17 122	17 915	19 842	22 073	8,8%

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifsgérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifsgérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

2-Les charges de personnel

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -

3-Evolution des autres charges d'exploitation

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

5-Dotation aux amortissements et aux provisions

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

6-Impôts

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

2- Evolution du BFR

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjourns du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

3- Politique de dividendes

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
Total revenus	17 122	17 915	19 842	22 073
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
EBIT	5 381	5 048	5 999	7 432
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Résultat de la période	5 358	5 048	5 999	7 432
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
Résultat net retraité de l'exceptionnel	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
Actifs courants	56 195	59 433	67 377	76 458
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
Actifs non courants	10 388	10 446	9 624	9 034
Total actifs	66 584	69 879	77 001	85 492
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
Passifs courants	38 624	40 413	44 760	49 794
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
Passifs non courants	0	0	200	400
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Capitaux propres	27 959	29 466	32 041	35 298
Total capitaux propres et passifs	66 584	69 879	77 001	85 492

- Suite -

1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
Ajustements pour:				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
CFO avant variations du BFR	5 482	5 336	6 362	7 364
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 761	6 554	9 323	10 793
Flux liés aux activités de placements				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinancière				
Cession immofinancière	4 925			
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	3 136	-1 000	-150	-150
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Variation de trésorerie	2 297	2 854	6 649	7 583
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci- après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

En Kilo dinars

Désignation	1er Trimestre			Cumul au 31/03			2019 Provisoire
	2020	2019	var en %	2020	2019	var en %	
Revenus consolidés	4986	5 412	-9%	4 986	5 412	-9%	23 027
Revenus SAM	4098	4 604	-12%	4 098	4 604	-12%	22 981
Local SAM	3 933	4 164	-6%	3 933	4 164	-6%	19 450
Export SAM	120	39	68%	120	39	68%	3 045
Assimilé à l'export SAM	45	401	-791%	45	401	-791%	486
Production (en valeur) SAM	3 920	4 620	-18%	3920	4 620	-18%	23 957
Investissement	43	197	-358%	43	197	-358%	846
Investissement corporel et incorporel "SAM"	43	125	-191%	43	125	-191%	770
Investissement corporel et incorporel "SMC"	0	72	0%	0	72	0%	76
Investissement corporel et incorporel "Bureau Plus"	0	0	0%	0	0	0%	0
Investissement corporel et incorporel "TALOS"	0	0	0%	0	0	0%	0
Structure de l'endettement	2 358	2 807	-19%	2 358	2 807	-19%	2 503
Endettement à Long & Moyen Terme	1 922	2 386	-24%	1 922	2 386	-24%	1 602
Emprunts à moins d'un an	436	421	3%	436	421	3%	501
Découvert & autres crédits CT	0	0	0%	0	0	0%	400

- Le chiffre d'affaires consolidé réalisé au 1^{er} trimestre 2020 a connu une légère baisse de l'ordre de -9% en glissement annuel pour s'établir à 4 986KDT, contre 5 412KTD au 1^{er} trimestre 2019. La baisse est due essentiellement au confinement afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19, conformément à la décision prise par le Gouvernement.
- La Direction Générale de la société **Atelier du Meuble Intérieurs**, soucieuse de la santé de ses collaborateurs et celle de sa clientèle, a décidé de suspendre provisoirement son activité de : (i) production, ainsi que (ii) de distribution (nos showrooms), et ce jusqu'à l'extinction des mesures exceptionnelles de confinement.
- Le carnet de commandes confirmées et reportées suite à la suspension de l'activité permettra à la société **Atelier du Meuble Intérieurs** de reprendre l'activité et de rattraper le ralentissement des chiffres observés courant le premier trimestre en termes de chiffre d'affaires.
- L'investissement cumulé au 1er trimestre de 2020 au niveau de SAM a connu une diminution. Cette variation est prévue dans le business plan.

- Suite -

- Au niveau de l'endettement, le montant observé au 1^{er} trimestre 2020 est de 2 358 KDT. Cette dette est allouée principalement à l'acquisition, aménagement et installation technique de l'usine mitoyenne et une autre partie sous forme de leasing dédié au renforcement du parc mobile.
- Le Top management de la société entouré de son équipe tient à informer ses actionnaires qu'une stratégie, a été mise en place qui permettra à la société de reprendre un rythme habituel dès retour de la situation à la normale et il demeure optimiste sur le rythme d'évolution des indicateurs d'activité pour la prochaine période de l'année 2020.

2020 - AS - 0272

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le lundi 27 avril 2020 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1^{er} étage - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 30 avril 2020 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 28 avril 2020 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque -1^{er} étage - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 29 avril 2020 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Nomination de nouveaux administrateurs
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

2020 - AS - 0276

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2020**PREMIERE RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de TUNISO-EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2019,
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de TUNISO- EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2019,

approuve sans réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2019 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation	4 503 987,263
Régularisation du résultat d'exploitation	- 9 494,285
Sommes distribuables exercice 2019	4 494 492,978
Report à nouveau 2018	411,964
Total sommes distribuables 2019	4 494 904,942
Dividendes	4 494 298,940
Report à nouveau	606,002

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2019 à **6,557 dinars par action** et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2020** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
 - soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29 mai 2020 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
- Les actionnaires auront jusqu'au **28 mai 2020** pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2020 - AS - 0277

AVIS DES SOCIETES

ANNULATION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis-

L'AMEN BANK, ayant jugé inopportun de poursuivre l'émission en cours de son emprunt obligataire émis sans recours à l'appel public à l'épargne « **AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1** » (Notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°6062 en date du 11/03/2020) a, par conséquent, décidé d'annuler ladite émission.

L'opportunité d'une nouvelle opération sera examinée ultérieurement.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE –STAR–

Siège social : Square Avenue de Paris -1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" porte à la connaissance de ses actionnaires que le Conseil d'Administration a décidé, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le Mercredi 22 avril 2020, à une date qui sera fixée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

La BH BANK porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration a décidé, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le 30 avril 2020, à une date qui sera fixée ultérieurement et ce en raison de la situation sanitaire du pays et des mesures exceptionnelles en vigueur.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0280

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.458	191.613		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.814	130.911		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.109	110.180		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.566	116.662		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.483	114.555		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.089	111.202		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.812	110.886		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.454	45.474		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.830	31.854		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.683	107.764		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.940	16.950		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.665	122.727		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.164	1.164		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	113.828	113.921		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.186	11.192		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.712	159.872		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.226	11.233		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.765	1.770		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.548	61.581		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.169	126.129		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	100.861	100.570		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.202	101.307		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	123.933	123.939		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	479.338	479.656		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	115.043	114.974		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	122.183	121.902		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.447	124.497		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.688	106.677		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	94.410	94.340		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	166.152	165.864		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	85.941	85.343		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.480	116.258		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	144.459	143.901		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	131.343	131.390		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	90.797	90.146		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.462	19.466		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2062.262	2055.963		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	116.314	115.935		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	160.803	161.060		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	177.580	176.580		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.674	15.429		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.652	2.592		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.379	2.337		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	67.839	66.389		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.068	1.049		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.244	1.245		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.123	1.110		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.065	1.046		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	104.106	105.347		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.161	126.125		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1032.568	1023.153		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.225	10.326		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.059	8.976		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	78.929	79.113		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.201	111.273
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.896	103.938
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.813	107.886
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.447	106.525
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.579	108.676

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.389	110.483
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.818	107.895
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.859	104.929
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.437	104.477
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.057	103.128
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.260	111.360
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.086	107.137
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	105.952	106.008
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.454	106.532
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.280	106.343
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.192	106.273
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.714	107.769
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.479	106.555
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.691	105.763
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.109	108.172
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.467	104.525
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.256	107.329
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.479	107.563
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.253	108.327
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	112.892	113.537
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.472	56.565
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	84.504	84.609
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.487	17.491
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	282.095	283.178
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2034.557	2024.292
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.253	72.292
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.526	57.543
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.480	102.429
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.784	10.792
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	11.953	11.922
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.435	13.441
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.981	11.985
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.776	152.841
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.388	7.376
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	103.496	103.579
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	78.917	78.733
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	79.636	79.399
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	99.862	99.958
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	79.859	79.996
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	89.962	89.843
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.252	8.228
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	84.049	84.061
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	133.231	132.895
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	91.202	88.122
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	110.033	109.681
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	109.181	108.252
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	167.876	168.201
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.798	165.365
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	152.619	153.274
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.469	19.571
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	121.367	120.376
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	134.319	132.447
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	989.442	987.059
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5166.762	5165.939
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4522.152	4763.623
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	83.021	80.378
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4522.152	4515.557
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.250	9.189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	108.253	110.129
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	9977.479	9871.552

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2019</u>	31 Décembre <u>2018</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	4	23 003 296	6 623 944
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	672 070 786	803 076 049
Portefeuille-titres de placement	6	839 379	1 170 723
Portefeuille d'investissement	7	10 759 953	9 359 953
Valeurs Immobilisées	8	20 021 856	17 682 801
Autres actifs	9	5 779 037	5 537 279
TOTAL DES ACTIFS		<u>732 474 307</u>	<u>843 450 749</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2019</u>	31 Décembre <u>2018</u>
Concours bancaires	10	22 551 679	24 046 031
Dettes envers la clientèle	11	7 375 719	5 429 583
Emprunts et dettes rattachées	12	544 101 084	672 854 774
Fournisseurs et comptes rattachés	13	74 543 711	53 076 211
Autres passifs	14	12 805 980	14 442 635
TOTAL DES PASSIFS		<u>661 378 172</u>	<u>769 849 235</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		40 180 000	40 180 000
Réserves		8 575 590	6 594 530
Prime d'émission		13 996 000	13 996 000
Actions propres		(389 349)	(316 197)
Résultats reportés		8 664 341	8 599 143
Résultat de l'exercice		69 552	4 548 039
Total des capitaux propres	15	<u>71 096 134</u>	<u>73 601 514</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>732 474 307</u>	<u>843 450 749</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2019</u>	31 Décembre <u>2018</u>
ENGAGEMENTS DONNES	80 659 500	97 379 009
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	25 668 222	15 754 249
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	54 991 278	81 624 760
ENGAGEMENTS RECUS	1 355 176 236	1 641 358 945
Cautions Reçues	479 112 389	588 786 252
Garanties Reçues	336 570	336 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	99 750 257	122 633 955
Valeurs des biens, objet de leasing	775 977 020	929 602 167
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	38 919 042	15 272 384
Emprunts obtenus non encore encaissés	38 400 000 *	15 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	519 042	272 384

(*) Soit l'équivalent de 12.000.000 €.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	74 879 231	83 880 509
Intérêts et charges assimilées	17	(57 938 440)	(62 957 465)
Produits des placements	18	564 361	262 047
Autres produits d'exploitation	19	33 368	31 779
Produits nets		<u><u>17 538 520</u></u>	<u><u>21 216 869</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	7 729 526	7 650 182
Dotations aux amortissements	21	585 182	592 145
Autres charges d'exploitation	22	3 637 692	3 880 805
Total des charges d'exploitation		<u><u>11 952 400</u></u>	<u><u>12 123 132</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>5 586 121</u></u>	<u><u>9 093 737</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	4 457 633	2 398 290
Dotations nettes aux autres provisions	24	481 297	355 207
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>647 190</u></u>	<u><u>6 340 240</u></u>
Autres pertes ordinaires	25	(406 787)	(5 186)
Autres gains ordinaires	26	172 620	31 150
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u><u>413 023</u></u>	<u><u>6 366 204</u></u>
Impôts sur les bénéfices	27	(316 355)	(1 590 895)
Contribution sociale de solidarité	27	(27 116)	(45 454)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u><u>69 552</u></u>	<u><u>4 729 855</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	(181 817)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u><u>69 552</u></u>	<u><u>4 548 039</u></u>
Résultat par action		0,009	0,572

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	490 473 460	517 051 573
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(232 737 170)	(499 423 498)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(11 978 466)	(13 282 630)
Intérêts payés	31	(58 927 013)	(59 542 073)
Impôts et taxes payés	32	(35 824 816)	(3 270 010)
Autres flux liés à l'exploitation	38	(390 403)	1 362 440
		<u>150 615 591</u>	<u>(57 104 197)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(2 828 403)	(4 465 180)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	189 992	6 520
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(2 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	780 000	-
		<u>(3 858 411)</u>	<u>(4 458 660)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(73 151)	(202 444)
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	704 375
Dividendes et autres distributions	37	(2 501 760)	(3 955 601)
Encaissements provenant des emprunts	12	1 376 532 000	1 502 972 000
Remboursements d'emprunts	12	(1 502 840 567)	(1 444 387 868)
		<u>(128 883 477)</u>	<u>55 130 462</u>
Variation de trésorerie			
		<u>17 873 703</u>	<u>(6 432 395)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	(17 422 087)	(10 989 692)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	451 616	(17 422 087)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2019	2018		2019	2018		2019	2018
Intérêts de leasing	71 640 460	80 279 482	Intérêts et charges assimilés	57 938 440	62 957 465			
Intérêts de retard	1 840 348	1 628 918						
Variation des produits réservés	(992 757)	(494 132)						
Produits accessoires	2 391 179	2 466 240						
Autres produits d'exploitation	33 368	31 779						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>74 912 599</u>	<u>83 912 288</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>57 938 440</u>	<u>62 957 465</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>16 974 159</u>	<u>20 954 823</u>
Marge commerciale (PNB)	16 974 159	20 954 823	Autres charges d'exploitation	3 637 692	3 880 805			
Produits des placements	564 361	262 047	Charges de personnel	7 729 526	7 650 182			
<u>Sous total</u>	<u>17 538 520</u>	<u>21 216 869</u>	<u>Sous total</u>	<u>11 367 218</u>	<u>11 530 987</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>6 171 302</u>	<u>9 685 882</u>
Excédent brut d'exploitation	6 171 302	9 685 882	Dotations aux amortissements et aux résorptions	585 182	592 145			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 912 776	1 915 959	- Pour dépréciation des créances	7 214 409	3 549 249			
- pour titres de participation	-	552	- Collectives	-	765 000			
- des comptes d'actifs	-	30 010	- Pour dépréciation des titres	239 904	61 043			
- collectives	844 000	-	- Pour risques et charges	241 392	323 862			
Autres produits ordinaires	172 620	31 151	- Pour autres actifs	-	864			
			Autres pertes ordinaires	406 787	5 186			
			Impôts sur les bénéfices	316 355	1 590 895			
			Contribution sociale de solidarité	27 116	45 454			
<u>Sous total</u>	<u>9 100 698</u>	<u>11 663 554</u>	<u>Sous total</u>	<u>9 031 146</u>	<u>6 933 698</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>69 552</u>	<u>4 729 856</u>
Résultat des activités ordinaires	69 552	4 729 856	Contribution conjoncturelle	-	181 817			
<u>Sous total</u>	<u>69 552</u>	<u>4 729 856</u>	<u>Sous total</u>	<u>-</u>	<u>181 817</u>	<u>Résultat net</u>	<u>69 552</u>	<u>4 548 039</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2019, à 40.180.000 Dinars composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques	23 002 220	6 621 527
- Caisses	1 076	2 417
<u>Total</u>	<u>23 003 296</u>	<u>6 623 944</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Créances sur contrats mis en force	702 210 800	823 405 099
Encours financiers	641 799 071	783 090 744
Impayés	62 551 653	43 546 355
Intérêts échus différés	(2 847 531)	(3 262 665)
Valeurs à l'encaissement	707 608	30 665
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 696 392	10 056 966
Total brut des créances leasing	<u>707 907 192</u>	<u>833 462 065</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 536 105)	(8 306 684)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 078 606)	(16 006 393)
Provisions collectives	(2 951 000)	(3 795 000)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(3 182 415)	(2 189 658)
Total net des créances leasing	<u>672 070 786</u>	<u>803 076 049</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2018	<u>793 147 710</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	216 676 376
- Relocations	17 181 717
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(348 430 252)
- Relocations	(14 264 131)
- Cessions à la valeur résiduelle	(383 144)
- Cessions anticipées	(16 432 812)
Solde au 31 décembre 2019	<u>647 495 463</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Créance à plus de cinq ans		6 400 823	6 448 142
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		394 527 970	528 750 203
- Créance à moins d'un an		320 227 092	356 318 796
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	<u>721 155 885</u>	<u>891 517 141</u>
- Revenus à plus de cinq ans		870 334	895 007
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		46 034 204	60 469 547
- Revenus à moins d'un an		52 845 719	61 269 401
Total des produits financiers non acquis	(2)	<u>99 750 257</u>	<u>122 633 955</u>
- Valeurs résiduelles	(3)	5 286 442	4 934 037
- Contrats suspendus	(4)	15 107 000	9 273 521
- Contrats en cours	(5)	5 696 392	10 056 966
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u><u>647 495 463</u></u>	<u><u>793 147 710</u></u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Bâtiment et travaux publics		105 802 661	168 876 603
- Industrie		85 803 406	104 299 085
- Tourisme		98 283 648	88 009 660
- Commerce et services		278 469 176	343 199 411
- Agriculture		79 136 571	88 762 951
	<u>Total</u>	<u><u>647 495 463</u></u>	<u><u>793 147 710</u></u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Equipements		68 400 246	106 603 640
- Matériel roulant		458 569 253	536 657 099
- Matériel spécifique		84 550 950	104 094 926
	<u>Sous Total</u>	<u>611 520 449</u>	<u>747 355 665</u>
- Immobilier		35 975 013	45 792 044
	<u>Total</u>	<u><u>647 495 463</u></u>	<u><u>793 147 710</u></u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Clients ordinaires (1)		41 860 630	27 692 125
Inférieur à 1 mois		12 553 031	12 326 404
Entre 1 à 3 mois		13 814 405	11 262 688
Entre 3 et 6 mois		6 146 042	1 173 063
Entre 6 mois et 1 année		7 174 503	906 641
Supérieur à 1 année		2 172 649	2 023 329
Clients litigieux (2)		20 691 023	15 854 230
	<u>Total (1)+(2)</u>	<u><u>62 551 653</u></u>	<u><u>43 546 355</u></u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	480 646 690	133 056 097	4 545 666	6 204 656	17 345 962	641 799 071
Impayés	3 324 565	28 117 587	1 705 018	6 084 814	23 319 667	62 551 653
Contrats en instance de mise en force	5 696 392	-	-	-	-	5 696 392
CREANCES LEASING	489 667 648	161 173 684	6 250 684	12 289 470	40 665 630	710 047 116
Avances reçues (*)	(6 819 326)	(17 021)	(78)	-	(533 294)	(7 369 719)
ENCOURS GLOBAL	482 848 322	161 156 663	6 250 606	12 289 470	40 132 336	702 677 397
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 511 184	1 157 038	-	-	-	25 668 222
TOTAL ENGAGEMENTS	507 359 506	162 313 702	6 250 606	12 289 470	40 132 336	728 345 619
Produits réservés	-	-	(222 585)	(543 194)	(2 416 636)	(3 182 415)
Provisions sur encours financiers	-	-	(7 583)	(47 005)	(8 481 517)	(8 536 105)
Provisions sur impayés	-	-	(262 543)	(1 505 466)	(19 310 597)	(21 078 606)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(492 711)	(2 095 665)	(30 297 030)	(32 885 406)
ENGAGEMENTS NETS	507 359 506	162 313 702	5 757 895	10 193 805	9 835 306	695 460 214

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,86%	1,69%	5,51%
	8,06%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018	5,21%
---	-------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	7,88%	17,05%	75,49%
	56,05%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018	60,21%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Actions cotées	1 449 323	1 422 343
- Titres SICAV	-	118 420
Total brut	<u>1 449 323</u>	<u>1 540 762</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(609 944)	(370 040)
Total net	<u>839 379</u>	<u>1 170 723</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,201	(134 160)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,613		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,756	(22 988)	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,253	(101 640)	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	10,311	(120 364)	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	0,973	(212 579)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	4,845	(18 213)	0,033%
Total				1 449 323		(609 944)	

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres de participation	8 178 841	8 778 841
- Titres immobilisés	2 581 112	581 112
Total	<u>10 759 953</u>	<u>9 359 953</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Solde au 31 Décembre 2018	8 778 841	8 778 841	-
Cession de la période			
- Société Eclair Prym	(600 000)	(600 000)	-
Solde au 31 Décembre 2019	<u>8 178 841</u>	<u>8 178 841</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2019 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 (**)	2010-2013-2014-2016
Total				<u>8 178 841</u>	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2018</u>	581 112	581 112	-
Additions de la période			
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	2 000 000	2 000 000	-
<u>Solde au 31 Décembre 2019</u>	<u>2 581 112</u>	<u>2 581 112</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	4,00%	20000	100,000	100,000	2 000 000	2019
<u>Total</u>					<u>2 581 112</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période			
Logiciels	33,3%	576 927	68 450	-	-	645 377	481 410	79 117	-	560 527	-	84 849	
Logiciels en cours		-	25 742	-	-	25 742	-	-	-	-	-	25 742	
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	686 542	-	-	686 542	-	-	-	-	-	686 542	
Total des immobilisations incorporelles		576 927	780 734	=	=	1 357 661	481 410	79 117	=	560 527	=	797 133	
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140	
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	1 055 834	131 526	-	1 187 360	-	1 443 166	
Matériel de transport	20,0%	958 390	280 536	-	244 705	994 222	776 919	105 538	227 247	655 210	-	339 011	
Equipements de bureau	10,0%	727 531	9 735	-	-	737 265	558 794	39 811	-	598 605	-	138 660	
Matériel informatique	33,3%	781 083	15 583	-	-	796 666	525 178	109 634	-	634 812	-	161 853	
Installations générales	10,0%	657 557	90 000	-	-	747 557	479 719	49 417	-	529 136	-	218 421	
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	41 153	2 038	-	43 191	-	2 695	
Immobilisations en cours		9 046 184	1 587 414	291 008	-	10 924 606	-	-	-	-	-	10 924 606	
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		507 584	109 594	(291 008)	-	326 171	-	-	-	-	-	326 171	
Total des immobilisations corporelles		21 274 881	2 092 862	=	=	244 705	23 123 038	3 437 597	437 966	227 247	3 648 315	250 000	19 224 723
TOTAUX		21 851 808	2 873 596	-	-	244 705	24 480 699	3 919 007	517 083	227 247	4 208 842	250 000	20 021 856

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Charges reportées	1 454 818	2 040 514
- Dépôts et cautionnements versés	54 800	40 100
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 351 142	1 296 683
- Personnel, avances et acomptes	41 140	32 671
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés (voir note 27)	1 121 053	488 692
- Etat, compte d'attente TVA	1 174 509	866 092
- Etat, TCL en cours de restitution	-	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	250 000
- Produits à recevoir des tiers	256 372	350 179
- Débiteurs divers	88 045	64 599
- Charges constatées d'avances	56 964	59 501
<u>Total brut</u>	<u>5 948 995</u>	<u>5 707 237</u>
A déduire :		
- Provisions	(169 958)	(169 958)
<u>Montant net</u>	<u>5 779 037</u>	<u>5 537 279</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	607 468	68 099	675 567	-
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	6 198 162	530 926	6 729 088	4 225 748	1 048 522	5 274 270	1 454 818
TOTAUX		7 032 009	530 926	7 562 934	4 991 494	1 116 622	6 108 116	1 454 818

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 1.048.522 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques, découverts	22 551 679	24 046 031
<u>Total</u>	<u>22 551 679</u>	<u>24 046 031</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 369 719	5 423 583
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>7 375 719</u>	<u>5 429 583</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques locales	176 070 125	222 896 799
- Banques étrangères	45 916 125	40 289 708
- Emprunts obligataires	207 425 680	247 694 840
- Certificats de dépôt	29 000 000	61 000 000
- Certificats de leasing	71 250 000	85 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>529 661 930</u>	<u>657 381 347</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 452 706	3 251 215
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 272 518	1 131 286
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 661 840	11 049 454
- Intérêts courus sur certificats de leasing	432 459	887 721
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(380 369)	(846 249)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 439 154</u>	<u>15 473 427</u>
<u>Total</u>	<u>544 101 084</u>	<u>672 854 774</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	46 250 000	Remboursement après une période de 30 à 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	55 000 000	579 750 000	(588 500 000)	-	-	46 250 000	-	46 250 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	25 000 000	Remboursement après une période de 30 jours de la date de souscription de chaque certificat	30 000 000	355 000 000	(360 000 000)	-	-	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ATTKAKFULIA	-	Remboursement après 180 jours de la date de souscription de chaque certificat	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-
<u>Sous-total</u>			85 500 000	934 750 000	(949 000 000)	-	-	71 250 000	-	71 250 000
Certificats de dépôt	29 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	61 000 000	287 500 000	(319 500 000)	-	-	29 000 000	-	29 000 000
<u>Sous-total</u>			61 000 000	287 500 000	(319 500 000)	-	-	29 000 000	-	29 000 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			146 500 000	1 222 250 000	(1 268 500 000)	-	-	100 250 000	-	100 250 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	11 288 000	-	(6 000 000)	-	-	5 288 000	2 644 000	2 644 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	11 168 000	-	(6 016 000)	-	-	5 152 000	2 576 000	2 576 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	19 520 000	-	(6 000 000)	-	-	13 520 000	7 520 000	6 000 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	17 794 000	-	(5 000 000)	-	-	12 794 000	7 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	33 332 000	-	(8 000 000)	-	-	25 332 000	17 332 000	8 000 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	12 000 000	-	(4 000 000)	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	35 122 000	-	(8 000 000)	-	-	27 122 000	19 122 000	8 000 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	19 000 000	-	(1 000 000)	-	-	18 000 000	14 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	23 310 840	-	(1 689 160)	-	-	21 621 680	16 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	40 000 000	-	(2 294 000)	-	-	37 706 000	35 412 000	2 294 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	20 000 000	-	(2 610 000)	-	-	17 390 000	14 780 000	2 610 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	5 160 000	10 340 000	-	-	-	15 500 000	14 362 000	1 138 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			247 694 840	10 340 000	(50 609 160)	-	-	207 425 680	156 163 680	51 262 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	3 997 708	-	(856 633)	-	-	3 141 074	2 284 441	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	(1 333 333)	-	-	10 666 667	9 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	8 000 000	-	(444 444)	-	-	7 555 556	6 666 667	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 000 000	-	(428 571)	-	-	2 571 429	2 142 857	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	13 292 000	13 442 000	(3 341 750)	(977 670)	(433 180)	21 981 400	15 581 400	6 400 000
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			40 289 708	13 442 000	(6 404 733)	(977 670)	(433 180)	45 916 125	36 008 698	9 907 427
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>										
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	100 000	-	(100 000)	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	297 843	-	(297 843)	-	-	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	225 000	-	(225 000)	-	-	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	225 000	-	(225 000)	-	-	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	138 888	-	(138 888)	-	-	-	-	-
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 169 104	-	(1 169 104)	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	867 790	-	(867 790)	-	-	-	-	-
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	147 059	-	(147 059)	-	-	-	-	-
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	2 142 857	-	(714 286)	-	-	1 428 571	714 286	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 750 000	-	(1 500 000)	-	-	250 000	-	250 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 250 000	-	(1 000 000)	-	-	250 000	-	250 000
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	900 000	-	(600 000)	-	-	300 000	-	300 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	555 556	-	(444 444)	-	-	111 111	-	111 111
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 111 111	-	(888 889)	-	-	222 222	-	222 222
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	785 829	-	(436 370)	-	-	349 458	-	349 458
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	412 704	-	(229 232)	-	-	183 472	-	183 472
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(300 000)	-	-	500 000	-	500 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 200 000	-	(600 000)	-	-	600 000	-	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	400 000	-	(150 000)	-	-	250 000	-	250 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	412 662	-	(229 229)	-	-	183 433	-	183 433
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(400 000)	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	409 881	-	(228 078)	-	-	181 803	-	181 803
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	600 000	-	(300 000)	-	-	300 000	-	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	816 975	-	(454 618)	-	-	362 357	-	362 357
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	640 818	-	(356 702)	-	-	284 116	-	284 116
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 350 000	-	(600 000)	-	-	750 000	150 000	600 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 000 000	-	(400 000)	-	-	600 000	200 000	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 421 053	-	(631 579)	-	-	789 474	157 895	631 579
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 000 000	-	(800 000)	-	-	1 200 000	400 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	728 042	-	(351 448)	-	-	376 594	-	376 594
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 421 053	-	(631 579)	-	-	789 474	157 895	631 579
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 650 000	-	(450 000)	-	-	1 200 000	450 000	750 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 190 385	-	(995 880)	-	-	2 194 505	1 132 506	1 061 998
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	6 000 000	-	(2 000 000)	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	600 000	-	(200 000)	-	-	400 000	200 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	3 000 000	-	(1 250 000)	-	-	1 750 000	750 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 578 947	-	(631 579)	-	-	947 368	315 789	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 281 808	-	(397 599)	-	-	884 209	457 747	426 462
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 920 555	-	(595 295)	-	-	1 325 260	686 307	638 953
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 925 392	-	(596 794)	-	-	1 328 598	688 035	640 562
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 280 734	-	(397 390)	-	-	883 344	457 233	426 111
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 684 211	-	(1 578 947)	-	-	2 105 263	1 052 632	1 052 632
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	3 688 090	-	(958 651)	-	-	2 729 440	1 697 542	1 031 897
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	3 688 090	-	(958 651)	-	-	2 729 440	1 697 542	1 031 897
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	5 531 015	-	(1 322 301)	-	-	4 208 714	2 781 119	1 427 595
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 100 000	-	(450 000)	-	-	1 650 000	900 000	750 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 935 923	-	(940 962)	-	-	2 994 961	1 979 071	1 015 890
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 350 265	-	(560 172)	-	-	1 790 094	1 184 063	606 030
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	2 400 000	-	(600 000)	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	15 672 818	-	(3 760 487)	-	-	11 912 331	7 862 398	4 049 933
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	6 666 667	-	(3 333 333)	-	-	3 333 333	-	3 333 333
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	4 146 806	-	(920 992)	-	-	3 225 814	2 231 636	994 178
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	7 500 000	-	(2 000 000)	-	-	5 500 000	3 500 000	2 000 000
CITIBANK	55 000 000	Crédit relais	55 000 000	-	(55 000 000)	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	4 611 530	-	(869 640)	-	-	3 741 889	2 791 139	950 751
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	4 000 000	-	(258 748)	-	-	3 741 252	3 188 345	552 907
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	4 000 000	-	(257 911)	-	-	3 742 089	3 190 523	551 566
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 750 000	-	(333 334)	-	-	2 416 666	2 083 333	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	4 250 000	-	(1 000 000)	-	-	3 250 000	2 250 000	1 000 000
ABC 10 MDT (2018)	10 000 000	Crédit relais	10 000 000	-	(10 000 000)	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	964 339	-	(179 412)	-	-	784 926	587 397	197 530
AMEN BANK 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	2 000 000	-	(337 050)	-	-	1 662 950	1 277 362	385 588
AMEN BANK 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 000 000	-	(181 543)	-	-	818 457	612 471	205 986
BIAT 15MDT (2018)	15 000 000	Trimestriellement (2019-2020)	15 000 000	-	(7 500 000)	-	-	7 500 000	-	7 500 000
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	-	1 000 000	(142 865)	-	-	857 135	641 413	215 723
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	-	7 000 000	-	-	-	7 000 000	5 894 843	1 105 157
ABC 15 MDT (2019)	15 000 000	Trimestriellement (2020)	-	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000
BNA 1,5MDT (2019)	1 500 000	Remboursable le 30/09/2019	-	1 500 000	(1 500 000)	-	-	-	-	-
CITIBANK 106 MDT (2019)	106 000 000	Crédit relais	-	106 000 000	(56 000 000)	-	-	50 000 000	-	50 000 000
Total des crédits des banques locales			222 896 799	130 500 000	(177 326 674)	-	-	176 070 125	60 520 522	115 549 603
Total général			657 381 347	1 376 532 000	(1 502 840 567)	(977 670)	(433 180)	529 661 930	252 692 900	276 969 030

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	586 141	553 822
<u>Sous total</u>	<u>586 141</u>	<u>553 822</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	172 341	140 335
- Fournisseurs, Assurances décennales	104 176	90 989
<u>Sous total</u>	<u>276 518</u>	<u>231 325</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	502 528	3 072 582
- Effets à payer	73 170 693	49 210 652
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>73 681 051</u>	<u>52 291 064</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>74 543 711</u>	<u>53 076 211</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Personnel, rémunérations dues	1 533	921
- Personnel, provisions pour congés payés	215 541	200 165
- Personnel, autres charges à payer	-	400 000
- Etat, retenues sur salaires	195 984	158 251
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	506 671	295 199
- Etat, retenues sur TVA	63 200	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	46 727	85 443
- Etat, TVA à payer	1 670 806	3 008 633
- Etat, contribution conjoncturelle	-	181 817
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	27 116	45 454
- Etat, autres impôts et taxes à payer	221 876	205 884
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	6 467	6 005
- Dettes fiscales	6 301 709	7 140 113
- CNSS	450 745	391 830
- CAVIS	74 142	56 437
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	38 916	37 674
- Actionnaires, dividendes à payer	63	41
- Crédoeurs divers	479 224	641 837
- Prestataires Assurances	18 181	385 432
- Diverses Charges à payer	819 155	752 637
- Ecart de conversion (voir note 12)	977 670	-
- Provisions pour risques et charges	690 254	448 862
<u>Total</u>	<u>12 805 980</u>	<u>14 442 635</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Capital social	(A)	40 180 000	40 180 000
- Réserve légale	(B)	3 493 910	2 806 551
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	3 487 979
- Réserve pour fonds social		193 701	300 000
- Primes d'émission		13 996 000	13 996 000
- Actions propres	(D)	(389 349)	(316 197)
- Résultats reportés		8 664 341	8 599 143
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	<u>71 026 582</u>	<u>69 053 476</u>
Résultat de l'exercice (1)		69 552	4 548 039
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>71 096 134</u>	<u>73 601 514</u>
Nombre d'actions (2)	(C)	7 987 047	7 957 803
Résultat par action (1) / (2)		0,009	0,572

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 25 Août 2017, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital social, soit 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2018	38 616	316 197
Achats de la période	12 445	73 151
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2019, 0,64% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	675 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	150 000	5 177 500	(832 733)	8 142	8 202 760	72 507 187
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2018		669 013			150 000	7 383 747			(8 202 760)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017						(4 018 000)				(4 018 000)
Rachat d'actions propres							(202 444)			(202 444)
Encaissement de dividendes sur actions propres						62 358				62 358
Cession d'actions propres						(6 462)	718 979	(8 142)		704 375
Résultat de l'exercice 2018									4 548 039	4 548 039
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	300 000	8 599 143	(316 197)	-	4 548 039	73 601 514
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(600 000)			600 000				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019		687 359	2 000 000			1 860 680			(4 548 039)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(2 410 800)				(2 410 800)
Rachat d'actions propres							(73 151)			(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres						15 318				15 318
Prélèvement sur fonds social					(106 299)					(106 299)
Résultat de l'exercice 2019									69 552	69 552
Solde au 31 Décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	-	69 552	71 096 134

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts de leasing	71 640 460	80 279 482
- Intérêts de retard	1 840 348	1 628 918
- Prélouer	162 707	161 567
- Frais de dossier	416 621	467 880
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	618 103	696 564
- Frais de rejet	1 193 748	1 089 621
- Commissions d'assurance	-	50 608
Total des produits	<u>75 871 987</u>	<u>84 374 640</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	461 037	398 383
Intérêts de retard antérieurs	78 522	37 302
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 458 493)	(845 601)
Intérêts de retard	(73 823)	(84 215)
Variation des produits réservés	<u>(992 757)</u>	<u>(494 132)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>74 879 231</u>	<u>83 880 509</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	773 817 223	794 391 251
. A la fin de la période	626 692 070	773 817 223
. Moyenne (A)	700 254 647	784 104 237
- Intérêts de la période (B)	71 640 460	80 279 482
- Taux moyen (B) / (A)	10,23%	10,24%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	19 098 307	20 104 821
- Intérêts des crédits des banques locales	19 520 148	18 687 259
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 724 457	2 185 662
- Intérêts des autres opérations de financement	13 181 675	16 602 663
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 048 522	740 527
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>55 573 109</u>	<u>58 320 931</u>
- Intérêts des comptes courants	2 424 891	4 398 390
- Autres charges financières	(59 560)	238 145
Total des autres charges financières	<u>2 365 331</u>	<u>4 636 535</u>
Total général	<u>57 938 440</u>	<u>62 957 465</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	657 381 347	598 797 215
. A la fin de l'exercice	529 661 930	657 381 347
. Moyenne (B)	593 521 638	628 089 281
- Taux moyen (A) / (B)	9,36%	9,29%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	157 332	130 470
- Plus values sur cession des titres de participation	180 000	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 729	1
- Revenus des comptes créditeurs	175 229	98 882
- Revenus des certificats de dépôt	22 847	-
- Revenus des comptes courants associés	22 475	24 033
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 161
- Jetons de présences reçus des filiales	3 750	7 500
<u>Total</u>	<u>564 361</u>	<u>262 047</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits locatifs	33 368	31 779
<u>Total</u>	<u>33 368</u>	<u>31 779</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Salaires et complément de salaires	6 082 270	6 031 857
- Cotisations de sécurité sociale	1 233 352	1 165 477
- Autres charges sociales	413 903	452 848
<u>Total</u>	<u>7 729 526</u>	<u>7 650 182</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	79 117	84 021
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	437 966	440 025
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	68 099	68 099
<u>Total</u>	<u>585 182</u>	<u>592 145</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Achat de matières et fournitures	327 875	293 154
<u>Total des achats</u>	<u>327 875</u>	<u>293 154</u>
- Locations	495 231	438 975
- Entretien et réparations	66 610	84 525
- Primes d'assurances	198 362	155 936
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	388
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>760 203</u>	<u>679 824</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	444 574	455 918
- Publicités, publications, relations publiques	299 150	447 112
- Déplacements, missions et réceptions	164 603	199 029
- Frais postaux et de télécommunications	259 360	266 227
- Services bancaires et assimilés	508 683	646 338
- Autres	296 347	258 082
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 972 717</u>	<u>2 272 705</u>
- Jetons de présence	112 500	112 500
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 000	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>162 500</u>	<u>162 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	193 394	183 748
- T.C.L	174 295	194 418
- Droits d'enregistrement et de timbres	28 107	62 548
- Autres impôts et taxes	18 601	31 907
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>414 397</u>	<u>472 622</u>
<u>Total général</u>	<u>3 637 692</u>	<u>3 880 805</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 214 409	3 522 765
- Dotations aux provisions collectives	-	765 000
- Reprises de provisions collectives	(844 000)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 912 776)	(1 915 959)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	26 484
<u>Total</u>	<u>4 457 633</u>	<u>2 398 290</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	864
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	239 904	61 043
- Dotations aux provisions pour risques et charges	241 392	323 862
- Reprise sur provision pour dépréciations des comptes d'actifs	-	(30 010)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	-	(552)
<u>Total</u>	<u>481 297</u>	<u>355 207</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Redressement fiscal	-	4 250
- Apurement de compte	15 545	6
- Pénalités	391 142	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	8	-
- Autres pertes ordinaires	91	931
<u>Total</u>	<u>406 787</u>	<u>5 186</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	172 542	6 520
- Apurement de comptes	-	24 408
- Autres gains sur éléments exceptionnels	78	222
<u>Total</u>	<u>172 620</u>	<u>31 150</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Résultat comptable	69 552	4 548 039
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 214 409	4 314 249
- Dotations aux provisions pour risques et charges	241 392	323 862
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	864
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	239 904	61 043
- Reprises sur provisions fiscales	1 912 776	1 915 959
- Provisions fiscales 2016/2015 pour affaires en cours	3 671 755	3 698 239
- Impôt sur les sociétés	316 355	1 590 895
- Contribution conjoncturelle	-	181 817
- Contribution sociale de solidarité	27 116	45 454
- Redressements fiscal et social	-	4 250
- Diverses charges non déductibles	406 787	10 713
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 912 776	1 915 959
- Provisions fiscales 2016/2015 pour affaires en cours	3 671 755	3 698 239
- Reprise sur provision pour pour dépréciations des comptes d'actifs	-	30 010
- Dividendes	157 332	130 470
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>8 358 185</u>	<u>10 920 707</u>
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	7 214 409	4 314 249
Provisions pour dépréciation de titres cotés	239 904	61 043
Bénéfice fiscal	<u>903 871</u>	<u>6 545 415</u>
Réinvestissements exonérés		
- Montant à investir	-	2 000 000
Bénéfice imposable	<u>903 871</u>	<u>4 545 414</u>
Impôt sur les sociétés au taux de 35%	<u>316 355</u>	<u>1 590 895</u>
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	488 692	-
- Acomptes provisionnels payés	903 752	1 954 552
- Retenues à la source	44 964	125 035
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>(1 121 053)</u>	<u>(488 692)</u>
Contribution conjonctuelle	<u>-</u>	<u>181 817</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>27 116</u>	<u>45 454</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	43 546 355	29 560 226
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(62 551 653)	(43 546 355)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	30 665	119 656
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(707 608)	(30 665)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(5 423 583)	(8 518 277)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	7 369 719	5 423 583
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 262 665)	(3 347 211)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	2 847 531	3 262 665
- TVA collectée		70 699 138	72 621 169
- TVA collectée sur avances et acomptes		(308 417)	433 306
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	420 070 712	437 005 825
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	4 264 896	4 126 938
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(2 917 585)	(1 708 654)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	383 144	364 070
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	16 432 812	21 285 298
		<u>490 473 460</u>	<u>517 051 573</u>
<u>Encaissements reçus des clients</u>			

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	52 291 064	139 747 149
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(73 681 051)	(52 291 064)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	216 676 376	358 745 873
- TVA sur Investissements	+	37 450 782	53 197 650
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	23 889
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	-
		<u>232 737 170</u>	<u>499 423 498</u>
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(32 671)	(31 488)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	41 140	32 671
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(40 100)	(40 100)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	54 800	40 100
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(59 501)	(92 789)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	56 964	59 501
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	553 822	712 924
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(586 141)	(553 822)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	921	108
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(1 533)	(921)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	200 165	145 643
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(215 541)	(200 165)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	400 000	600 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	-	(400 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	158 251	154 104
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(195 984)	(158 251)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	295 199	1 050 308
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(506 671)	(295 199)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	391 830	338 128
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(450 745)	(391 830)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	56 437	51 798
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(74 142)	(56 437)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	37 674	32 923
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(38 916)	(37 674)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	752 637	663 568
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(819 155)	(752 637)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	385 200	302 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(330 741)	(313 986)
- TVA, payée sur biens et services	+	992 449	1 365 486
- Charges de personnel	+ Note 20	7 729 526	7 650 182
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	3 637 692	3 880 805
- Impôts et taxes	- Note 22	(414 397)	(472 622)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>11 978 466</u>	<u>13 282 630</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	530 926	1 141 363
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	85 443	183 018
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(46 727)	(85 443)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 049 454	8 339 656
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(10 661 840)	(11 049 454)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	4 382 501	2 868 045
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(3 725 223)	(4 382 501)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(846 249)	(894 040)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	380 369	846 249
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	887 721	1 245 963
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(432 459)	(887 721)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	57 938 440	62 957 465
- Différence de change sur emprunts	Note 12	433 180	-
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(1 048 522)	(740 527)
<u>Intérêts payés</u>		<u>58 927 013</u>	<u>59 542 073</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider en début de période	+ Note 14	-	571 614
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	(488 692)	-
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	1 121 053	488 692
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	181 817	574 200
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	-	(181 817)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	45 454	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(27 116)	(45 454)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	-	118 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	(63 200)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	205 884	135 568
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(221 876)	(205 884)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	6 005	4 369
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(6 467)	(6 005)
- TVA payée		33 593 735	6 784 050
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	7 140 113	-
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	(6 301 709)	(7 140 113)
- Impôts et taxes	+ Note 22	414 397	472 622
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	-	181 817
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	27 116	45 454
- Impôts sur les bénéficiaires	+ Note 27	316 355	1 590 895
<u>Impôts payés</u>		<u>35 824 816</u>	<u>3 270 010</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	780 734	32 428
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	2 092 862	4 609 485
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	231 325	54 592
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(276 518)	(231 325)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>2 828 403</u>	<u>4 465 180</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	17 458	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(8)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	172 542	6 520
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>189 992</u>	<u>6 520</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	2 000 000	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 000 000</u>	<u>-</u>

NOTE 36 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	600 000	-
- Produits nets sur cessions de titres de participation	+ Note 18	180 000	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>780 000</u>	<u>-</u>

NOTE 37 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	+ Note 15	2 410 800	4 018 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(15 318)	(62 358)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	41	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(63)	(41)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	106 299	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 501 760</u>	<u>3 955 601</u>

NOTE 38 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	350 179	859 301
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(256 372)	(350 179)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	64 599	50 942
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(88 045)	(64 599)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 540 762	1 511 641
- Placements en fin de période	- Note 6	(1 449 323)	(1 540 762)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	100 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	(250 000)
- Compte courant "NIDA" en début de période	+ Note 9	-	250 000
- Compte courant "NIDA" en fin de période	- Note 9	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(641 837)	(456 226)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	479 224	641 837
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(385 432)	(56 438)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	18 181	385 432
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	160 061	131 631
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	224 301	130 415
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	78	24 630
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(406 779)	(5 186)
		<u>(390 403)</u>	<u>1 362 440</u>

Autres flux liés à l'exploitation

Note 39 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2019, HL a mis en force 87 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 11 292 920 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 24 217 473 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 1 125 806 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 15 593 838 dinars.

NIDA SA

Au cours de l'exercice 2019, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 67 141 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 198 609 dinars

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 1 582 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 41 352 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2019, HL a mis en force un contrat au profit de la société « FINANCIERE TUNISIENNE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 155 598 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ce contrat s'élève à 8 810 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 136 758 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 633 541 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 7 592 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 26 479 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 610 689 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 35 628 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ces contrats s'élève à 350 837 dinars.

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES « UGFS »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES (UGFS) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 146 528 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 6 896 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ces contrats s'élève à 56 159 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 28 179 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ce contrat s'élève à 230 322 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 80 783 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ce contrat s'élève à 4 551 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ce contrat s'élève à 43 875 dinars.

STE STIAL SA

Au cours de l'exercice 2019, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour une valeur de 127 482 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 648 184 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 21 555 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ces contrats s'élève à 302 151 dinars.

STE BOISSONS DU CAP BON

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « BOISSONS DU CAP BON », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 54 776 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 352 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ces contrats s'élève à un dinar.

CENTRALE LAITIERE DE SID BOUZID

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DE SID BOUZID », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 657 312 dinars et a été racheté en 2019.

La marge brute réalisée en 2019 sur ce contrat s'élève à 4 229 dinars.

CENTRALE LAITIERE DU NORD

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU NORD », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 383 433 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ce contrat s'élève à 2 467 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ce contrat s'élève à 7 dinars.

CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 148 766 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ce contrat s'élève à 1 042 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

En 2019, HL a mis en force un contrat au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour une valeur de 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2019 sur ce contrat s'élève à 3 488 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ce contrat s'élève à 30 212 dinars.

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 88 908 dinars

La marge brute réalisée en 2019 sur ces contrats s'élève à 6 325 dinars.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier de ce contrat s'élève à 59 686 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.500.000 DT, durant la période allant du 10 décembre 2018 au 13 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève 15.261 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 74.000.000 DT, durant la période allant du 9 janvier 2019 au 21 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 617.872 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 6.000.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.500.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2018 au 22 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 8.867 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2019 au 28 février 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 298.307 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.000.000 DT.

Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du feu Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2018 au 23 février 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 17.241 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du feu Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 13.000.000 DT, durant la période allant du 11 janvier 2019 au 1^{er} septembre 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 191.865DT.

PRYM FASHION TUNISIE

1- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 11 décembre 2018 et échéant le 10 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 1.117 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2019 au 10 mai 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 16.118 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 4 décembre 2018 au 9 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 2.233 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2019 au 28 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 151.395 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.500.000 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2018 au 18 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 5.583 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 13.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2019 au 13 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 110.808 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.000.000 DT.

CAPITAL ACT SEED FUND

HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 8.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 51.039 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 500.000 DT.

Société Investment Trust Tunisia

HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA » dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 26 juin 2019 et échéant le 24 septembre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 12.789 DT.

Société La Financière Tunisienne

HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société «LA FINANCIERE TUNISIENNE» dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 juin 2019 au 18 octobre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 26.022 DT.

Société NIDA

1- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 1.000.000 DT, durant la période allant du 26 décembre 2018 au 30 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.576 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 8.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2019 au 20 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 68.316 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 500.000 DT.

Société ARTOIS Confection Tunisie

1- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société ARTOIS CONFECTION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 30 décembre 2018 et échéant le 29 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 3.474 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société ARTOIS CONFECTION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 29 janvier 2019 au 19 mai 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 14.681 DT.

Société Delta Plastic

HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société DELTA PLASTIC, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.500.000 DT, émis le 28 décembre 2018 et échéant le 28 mars 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 38.362 DT.

Société MEDDEB CONSULTING

1- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société MEDDEB CONSULTING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2018 et échéant le 22 janvier 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.358 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société MEDDEB CONSULTING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2019 au 11 février 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.093 DT.

Société Centrale Laitière De Sidi-Bouزيد

1- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société CENTRALE LAITIERE DE SIDI-BOUZID, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 5.000.000 DT, émis le 30 novembre 2019 et échéant le 9 janvier 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 12.075 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société CENTRALE LAITIERE DE SIDI-BOUZID, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 9 janvier 2019 au 18 février 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 50.171 DT.

Société Delice Holding

1- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société DELICE HOLDING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 9.000.000 DT, émis le 17 septembre 2018 et échéant le 4 juillet 2019, au taux facial de 11,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 484.149 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société DELICE HOLDING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 14.000.000 DT, durant la période allant du 4 juillet 2019 au 23 août 2019, au taux facial de 11,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 104.597 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 25 octobre 2018 et échéant le 23 avril 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 32.438 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 23 avril 2019 au 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 73.275 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.000.000 DT.

Société Confection Ras JEBEL

HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Confection Ras JEBEL, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2019 au 15 décembre 2019, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 5.791 DT.

UGFS BONDS FUND

HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « UGFS BOND FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 21 juin 2019 au 23 septembre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 31.370 DT.

Ali Sabri ESSEGHAIER

HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 22 août 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 107.781 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.000.000 DT.

Avance en compte courant associés

Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2019, s'élève à 22 475 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2019 sont au nombre de 13.

Les charges supportées au titre de l'année 2019 s'élèvent à 252 452 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2019 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

Convention de pilotage

Dans le cadre de la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA, dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 35.000 dinars hors taxes, constatés parmi les immobilisations en cours.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019
Avantages à court terme	302 980	1 819	407 130	11 965	162 500	162 500
Rémunérations brutes	290 000	-	229 273	-	-	-
Congés payés	-	-	77 955	-	-	-
Charges sociales	12 980	1 819	99 902	11 965	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	18 193	-	-	-
	302 980	1 819	425 323	11 965	162 500	162 500

(1) Le directeur général a bénéficié, d'une indemnité de départ à la retraite, équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cette indemnité a été servie par la compagnie d'assurance.

En outre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 36.000 DT.

NOTE 40 : Évènements postérieurs à la clôture

Le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2020. Par conséquent et à l'exception du fait décrit ci-dessus, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 30 mars 2020 font apparaître un total du bilan de 732.474.307 DT, un bénéfice net de 69.552 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 451.616 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société

conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2019, les créances s'élèvent à 707 907 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 32 654 KDT et les agios réservés ont atteint 3 182 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 40 « Evénements postérieurs à la clôture », le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes

fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 74.000.000 DT, durant la période allant du 9 janvier 2019 au 21 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 617.872 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 6.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2019 au 28 février 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 298.307 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du feu Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 13.000.000 DT, durant la période allant du 11 janvier 2019 au 1er septembre 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 191.865DT.

4- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2019 au 10 mai 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 16.118 DT.

5- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un

montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2019 au 28 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 151.395 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 13.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2019 au 13 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 110.808 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 8.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 51.039 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 500.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA » dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 26 juin 2019 et échéant le 24 septembre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 12.789 DT.

9- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « LA FINANCIERE TUNISIENNE » dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 juin 2019 au 18 octobre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 26.022 DT.

10- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 8.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2019 au 20 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 68.316 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 500.000 DT.

11- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société ARTOIS CONFECTION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 29 janvier 2019 au 19 mai 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 14.681 DT.

12- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société MEDDEB CONSULTING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2019 au 11 février 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.093 DT.

13- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société CENTRALE LAITIERE DE SIDI-BOUZID, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 9 janvier 2019 au 18 février 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 50.171 DT.

14- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société DELICE HOLDING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 14.000.000 DT, durant la période allant du 4 juillet 2019 au 23 août 2019, au taux facial de 11,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 104.597 DT.

15- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 23 avril 2019 au 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 73.275 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.000.000 DT.

16- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Confection Ras JEBEL, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2019 au 15 décembre 2019, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 5.791 DT.

17- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « UGFS BOND FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 21 juin 2019 au 23 septembre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 31.370 DT.

18- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 22 août 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 107.781 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.000.000 DT.

19- Dans le cadre de la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA, dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 35.000 dinars hors taxes, constatés parmi les immobilisations en cours.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2019, s'élève à 22 475 dinars.

2- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.500.000 DT, durant la période allant du 10 décembre 2018 au 13 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève 15.261 DT.

3- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.500.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2018 au 22 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 8.867 DT.

4- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du feu Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2018 au 23 février 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 17.241 DT.

5- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 11 décembre 2018 et échéant le 10 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 1.117 DT.

6- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 4 décembre 2018 au 9 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 2.233 DT.

7- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2018 au 18 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 5.583 DT.

8- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 1.000.000 DT, durant la période allant du 26 décembre 2018 au 30 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.576 DT.

9- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société ARTOIS CONFECTION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 30 décembre 2018 et échéant le 29 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 3.474 DT.

10- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société DELTA PLASTIC, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.500.000 DT, émis le 28 décembre 2018 et échéant le 28 mars 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 38.362 DT.

11- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société MEDDEB CONSULTING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2018 et échéant le 22 janvier 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.358 DT.

12- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société CENTRALE LAITIERE DE SIDI-BOUZID, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 5.000.000 DT, émis le 30 novembre 2019 et échéant le 9 janvier 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 12.075 DT.

13- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société DELICE HOLDING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 9.000.000 DT, émis le 17 septembre 2018 et échéant le 4 juillet 2019, au taux facial de 11,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 484.149 DT.

14- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 25 octobre 2018 et échéant le 23 avril 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 32.438 DT.

15- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2019 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en

charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2019, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2019.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019
Avantages à court terme	302 980	1 819	407 130	11 965	162 500	162 500
Rémunérations brutes	290 000	-	229 273	-	-	-
Congés payés	-	-	77 955	-	-	-
Charges sociales	12 980	1 819	99 902	11 965	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	18 193	-	-	-
	302 980	1 819	425 323	11 965	162 500	162 500

(1) Le directeur général adjoint a bénéficié, d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cette indemnité a été servie par la compagnie d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 36.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Nouredine BEN ARBIA.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2019	31-déc-2018
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	325 022	187 160
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	355 079	259 776
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	557 304	410 664
AC4- Portefeuille-titre commercial (*)		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement (*)	4.4	80 892	57 160
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	13 390	8 298
AC7- Autres actifs	4.6	17 037	13 293
TOTAL ACTIFS		1 348 724	936 351
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	23 107	141 278
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	445 723	247 091
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	761 595	422 782
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	17 063	35 906
PA5 - Autres passifs	4.11	20 494	12 028
TOTAL PASSIFS		1 267 982	859 085
Capitaux propres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		1 637	1 236
CP3 - Résultats reportés		6 642	6 056
CP4 - Résultat de la période		4 463	1 974
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	80 742	77 266
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		1 348 724	936 351

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2019	31-déc-2018
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	19 094	2 723
HB 2 - Crédits documentaires		15 277	9 658
HB 3 - Actifs donnés en garantie	4.14	28 914	141 767
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		63 285	154 148
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	69 896	37 656
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		69 896	37 656
Engagements reçus			
HB 7 - Garanties reçues (*)	4.16	495 587	307 427
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		495 587	307 427

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	47 876	33 393
PR2 - Commissions (en produits)	4.19	7 371	5 848
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	4.20	1 086	(1 751)
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement (*)	4.21	4 016	3 098
Total produits d'exploitation bancaire		60 349	40 588
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.22	(24 789)	(14 747)
CH2 - Commissions encourues	4.23	(1 886)	(957)
Total charges d'exploitation bancaire		(26 675)	(15 704)
PRODUIT NET BANCAIRE		33 674	24 884
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.24	(1 233)	(1 269)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		697	554
CH 6 - Frais de personnel	4.25	(14 790)	(12 339)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.26	(9 965)	(8 852)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.5	(1 613)	(994)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 770	1 984
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.27	498	1 346
CH 11- Impôts sur les sociétés		(2 805)	(1 195)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 463	2 135
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.28	-	(161)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 463	1 974
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.29	0.656	0.290

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		50 802	36 282
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(21 973)	(13 834)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(46 888)	-
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(194 652)	(126 208)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		347 380	39 626
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(18 927)	(8 603)
Autres flux de trésorerie		(9 019)	(14 619)
Impôts sur les sociétés payés		(598)	(1 402)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		106 125	(88 758)
Activités d'investissement			
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement (*)		2 395	2 249
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement (*)		(22 112)	(2 586)
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(6 747)	(2 676)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(26 464)	(3 013)
Activités de financement			
Emission d'emprunts		-	34 958
Remboursement d'emprunts		(18 706)	-
Dividendes payés		(987)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(19 693)	34 958
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		59 968	(56 813)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		58 233	115 046
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.30	118 201	58 233

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2019

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Système d'information « Ambit »	20%
- Autres Logiciels informatiques	33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison

- Reclassement des BTA détenues par la banque

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, un changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective qui consiste à reclasser les lignes de BTA de la rubrique « AC4 - Portefeuille-titres commercial » vers la rubrique « AC5 - Portefeuille-titres d'investissement ». Ce reclassement est justifié par le fait que la banque a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance.

Les données publiés au 31 décembre 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

	Solde avant retraitement	Reclassement	Solde après retraitement
Bilan			
AC4- Portefeuille-titre commercial	57 108	(57 108)	-
AC5- Portefeuille d'investissement	52	57 108	57 160
Etat de résultat			
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	1 347	(3 098)	(1 751)
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	-	3 098	3 098
Etat des flux de trésorerie			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	38 945	(2 663)	36 282
Titres de placements	(3 000)	3 000	-
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement	-	2 249	2 249
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	-	(2 586)	(2 586)

- Présentation des garanties reçues

Les données publiées au 31 décembre 2018 ne portent que sur les garanties réelles reçues relatives à des clients classés.

A partir du 31 décembre 2019, la banque présente la valeur totale des garanties réelles reçues de la clientèle (créances saines et créances classées) :

	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement
Engagements Hors Bilan			
HB 7 - Garanties reçues	284 412	23 015	307 427

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 325 022 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Caisse	4 458	5 475
BCT	320 564	181 685
TOTAL	325 022	187 160

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 355 079 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Créances sur les établissements bancaires	309 550	208 004
Comptes Ordinaires chez les correspondants	63 274	38 753
Placements chez la BCT	25 691	32 596
Placements chez les correspondants	219 707	135 512
Créances sur les Etablissements bancaires	-	993
Créances rattachées	878	150
Créances sur les établissements financiers	45 529	51 772
Créances sur les Etablissements Financiers	45 010	51 278
Créances rattachées	519	494
TOTAL	355 079	259 776

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	237 109	72 441	-	-	309 550
Comptes Ordinaires chez les correspondants	63 274	-	-	-	63 274
Placements chez la BCT	25 691	-	-	-	25 691
Placements chez les correspondants	147 266	72 441	-	-	219 707
Créances rattachées	878	-	-	-	878
Créances sur les établissements financiers	4 529	41 000	-	-	45 529
Créances sur les Etablissements Financiers	4 010	41 000	-	-	45 010
Créances rattachées	519	-	-	-	519
TOTAL	241 638	113 441	-	-	355 079

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 557 304 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Comptes débiteurs	10 173	10 358
Comptes courants débiteurs	10 168	10 358
Produits à recevoir	5	-
Autres concours à la clientèle	566 746	417 868
Escompte commercial	9 660	15 327
Crédits à Court Terme	269 360	155 731
Crédits à Moyen et Long Terme	263 535	225 839
Crédits de consolidation	830	715
Impayés	16 287	16 304
Produits à recevoir	7 905	4 504
Produits perçus d'avance	(831)	(552)
Total Créances Brutes	576 919	428 226
Provisions affectées	(9 801)	(9 053)
Agios réservés	(8 676)	(7 471)
Provisions Collectives	(1 138)	(1 038)
TOTAL	557 304	410 664

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 64 304 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Classe A	552 259	397 061
Classe B1	4 397	12 996
Total Créances performantes	556 656	410 057
Classe B2	619	1 363
Classe B3	1 054	909
Classe B4	18 590	15 897
Total Créances non performantes	20 263	18 169
TOTAL	576 919	428 226

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Encours des créances douteuses	20 263	18 169
Stocks de provisions de début d'exercice	(9 053)	(8 312)
Dotation de l'exercice	(1 764)	(1 788)
Reprise de l'exercice	1 016	1 046
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(9 801)	(9 054)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 Décembre 2019, l'encours des créances classées s'élève à 20 406 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 8 676 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions soit le même montant au 31 décembre 2018 (Aucune provision additionnelle n'est requise au titre de l'exercice 2019).

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	10 173	-	-	-	10 173
Comptes courants débiteurs	10 168	-	-	-	10 168
Produits à recevoir	5	-	-	-	5
Autres concours à la clientèle	139 422	240 098	169 568	17 657	566 746
Escompte commercial	5 998	3 572	90	-	9 660
Crédits à Court Terme	103 305	166 054	-	-	269 360
Crédits à Moyen et Long Terme	6 717	70 345	168 907	17 567	263 535
Crédits de consolidation	41	127	571	91	830
Impayés	16 287	-	-	-	16 287
Produits à recevoir	7 905	-	-	-	7 905
Produits perçus d'avance	(831)	-	-	-	(831)
Total Créances Brutes	149 595	240 098	169 568	17 657	576 919

Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 80 892 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Titre à revenu fixe	80 840	57 108
Bons de trésor assimilables (BTA)	80 000	55 000
Décote/Prime	(2 806)	(569)
Produits à recevoir	3 646	2 677
Titre à revenu variable	52	52
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	80 892	57 160

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 13 390 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	Val. Brute au 31/12/2018	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2019	Amortissement 31/12/2018	Cession / Régularisation	Dotation 2019	Amortissement 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Terrains	-	7 493	7 493	-	-	-	-	7 493
Agencements, Aménagements Installations	6 098	1 409	7 507	(3 774)	(5)	(624)	(4 403)	3 104
Immeubles	299	-	299	(91)	(1)	(9)	(101)	198
Matériel de Transport	805	-	805	(496)	1	(118)	(613)	192
Matériel Informatique	1 358	391	1 749	(1 247)	4	(141)	(1 384)	365
Mobilier et Matériel de Bureau	590	89	679	(388)	(1)	(107)	(496)	183
Logiciels Informatiques	3 609	2 058	5 667	(3 204)	-	(614)	(3 818)	1 849
Avances sur Immobilisations	4 739	(4 733)	6	-	-	-	-	6
TOTAL	17 498	6 707	24 205	(9 200)	(2)	(1 613)	(10 815)	13 390

Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 17 037 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Crédits au personnel	8 981	8 224
Immobilisations destinées à la vente	3 667	3 667
Comptes de suspens débiteurs	3 303	667
Cautions	423	434
Charges Constatées d'avance	375	364
Frais d'émission d'emprunts (Net)	117	155
Stocks de matières et de consommables	430	140
Avances et Acomptes sur commandes en cours	82	40
Total Brut	17 378	13 691
Provisions pour dépréciation des actifs	(341)	(398)
TOTAL	17 037	13 293

Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Solde au début de la période	155	-
Additions	12	182
Dotation au résorption	(50)	(27)
Stocks de provisions à la fin d'exercice	117	155

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 4.7 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à 23 107 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Emprunt auprès de la BCT	23 000	141 000
Dettes rattachées	107	278
TOTAL	23 107	141 278

La ventilation des emprunts auprès de la BCT selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt auprès de la BCT	-	23 000	-	-	23 000
Dettes rattachées	-	107	-	-	107
TOTAL	-	23 107	-	-	23 107

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 445 723 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Emprunts interbancaires	123 794	217 701
Dépôts des établissements bancaires	319 259	27 765
Dépôts des établissements financiers	2 553	1 604
Dettes rattachées	117	21
TOTAL	445 723	247 091

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	123 794	-	-	-	123 794
Dépôts des établissements bancaires	319 259	-	-	-	319 259
Dépôts des établissements financiers	2 553	-	-	-	2 553
Dettes rattachées	117	-	-	-	117
TOTAL	445 723	-	-	-	445 723

Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 761 595 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Dépôts à vue	589 563	324 200
Dépôts d'épargne	36 446	29 386
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	119 331	49 072
Certificats de dépôts	7 501	3 500
Autres Sommes dues à la clientèle	5 348	16 245
Charges à payer	3 688	554
Intérêts payés d'avance	(282)	(175)
TOTAL	761 595	422 782

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	589 563	-	-	-	589 563
Dépôts d'épargne	36 446	-	-	-	36 446
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	62 672	49 732	6 927	-	119 331
Certificats de dépôts	7 501	-	-	-	7 501
Autres Sommes dues à la clientèle	5 348	-	-	-	5 348
Charges à payer	3 688	-	-	-	3 688
Intérêts payés d'avance	(282)	-	-	-	(282)
TOTAL	704 936	49 732	6 927	-	761 595

Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 17 063 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Emprunts obligataires	16 251	20 000
Autres emprunts	-	14 958
Dettes rattachées	812	948
TOTAL	17 063	35 906

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	3 749	11 413	1 089	16 251
Dettes rattachées	-	812	-	-	812
TOTAL	-	4 561	11 413	1 089	17 063

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 20 494 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Dettes au personnel	5 083	3 946
Comptes de suspens	5 264	4 879
Créditeurs Divers	3 744	564
Etat, Impôt et taxes	3 309	775
Charges à payer	1 324	230
Dettes sociales	809	786
Provisions pour risques et charges	755	455
Jetons de présence à payer	206	393
TOTAL	20 494	12 028

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2019, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 80 742 KDT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2017	68 000	917	6 174	201	75 292
Affectation du résultat 2017	-	319	(118)	(201)	-
Résultat au 31-12-2018	-	-	-	1 974	1 974
Solde au 31-12-2018	68 000	1 236	6 056	1 974	77 266
Affectation du résultat 2018	-	401	1 573	(1 974)	-
Distribution de dividendes	-	-	(987)	-	(987)
Résultat au 31-12-2019	-	-	-	4 463	4 463
Solde au 31-12-2019	68 000	1 637	6 642	4 463	80 742

Les réserves se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2019	31-déc-2018
Réserves Légales	1 437	1 036
Réserves ordinaires	200	200
TOTAL	1 637	1 236

Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 19 094 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	19 094	2 723
TOTAL	19 094	2 723

Note 4.14 – Actifs données en garantie

Le solde de ce poste s'élève à 28 914 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Bons de trésors	9 200	55 000
Créances éligibles au refinancement de la BCT	19 714	86 767
TOTAL	28 914	141 767

Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 69 896 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	14 000	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	55 896	37 656
TOTAL	69 896	37 656

Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 495 587 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Garanties reçues des banques	190 843	226 511
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	27 164	23 795
Garanties de l'Etat	277 581	57 121
TOTAL	495 587	307 427

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

La valeur des garanties reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 69 115 KDT au 31 décembre 2019.

Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 Décembre 2019, les opérations de change au comptant non encore dénouée s'élèvent à 1 950 KDT ; les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 34 509 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 9 139 KDT

Au 31 Décembre 2019, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 47 876 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 33 393 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	12 630	10 473
Intérêts sur créances sur la clientèle	35 246	22 920
TOTAL	47 876	33 393

Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 7 371 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 5 848 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 999	1 604
Commission d'intermédiation	108	107
Opérations de commerce extérieur	1 446	1 107
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	716	469
Gestion, étude des engagements	1 474	1 344
Monétique	1 010	728
Autres commissions	618	489
TOTAL	7 371	5 848

Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 1 086 KDT au titre de l'exercice 2019 contre une perte de 1 751 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Gain de change	4 535	2 599
Pertes nettes sur opérations de SWAP (BCT)	(3 449)	(4 350)
TOTAL	1 086	(1 751)

Note 4.21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 4 016 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 3 098 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Intérêts sur BTA	3 365	2 833
Résorption Prime/Décote	651	265
TOTAL	4 016	3 098

Note 4.22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 24 789 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 14 747 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	13 532	9 716
Intérêts sur dépôts de la clientèle	9 091	3 959
Intérêts sur emprunts obligataires	1 849	1 067
Intérêts des autres emprunts	317	5
TOTAL	24 789	14 747

Note 4.23 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent 1 886 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 957 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	225	238
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	1 059	326
Commissions Sibtel	33	28
Commissions sur opérations la BCT	52	42
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	8	10
Charges sur engagements de garantie	509	313
TOTAL	1 886	957

Note 4.24 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 764)	(1 788)
Dotation pour provision collective	(100)	-
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 016	1 046
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	-
Pertes sur créances abandonnées	(141)	(117)
Coût Net du Risque de crédit	(989)	(859)
Provisions pour Risques & charges Divers	(300)	(200)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	56	(210)
Reprise de provisions pour charges divers	-	-
Coût Net du risque	(1 233)	(1 269)

Note 4.25 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 14 790 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 12 339 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Rémunération de personnel	11 891	9 749
Charges sociales et autres cotisations	2 473	1 974
Autres charges liées au personnel	426	616
TOTAL	14 790	12 339

Note 4.26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 9 965 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 8 852 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Loyers, Eau et Electricité	1 966	1 673
Frais de licences informatiques	1 053	1 042
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	1 063	962
Frais de communication	621	528
Divers honoraires	526	595
Frais divers d'exploitation	3 284	2 578
Fonds de garantie des dépôts	1 197	Njt.1 434
Contribution sociale de solidarité	255	40
TOTAL	9 965	8 852

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.27– Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalise 498 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 1 346 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Reprise cotisation fonds de garantie des dépôts	-	860
Locations d'immeuble	83	482
Autres	415	4
TOTAL	498	1 346

Note 4.28 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique présente un solde nul au titre de l'exercice 2019 contre 161 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Contribution conjoncturelle	-	161
TOTAL	-	161

Note 4.29– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Résultat net (en DT)	4 462 862	1 973 676
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	4 462 862	1 973 676
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0.656	0.290

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 118 201 KDT au 31 Décembre 2019 détaillés comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	325 022	187 160
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	236 232	259 142
Emprunts auprès de la BCT	-	(141 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(443 053)	(247 069)
Total	118 201	58 233

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe
ABC New York (ABC NY)	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2019 s'élève à 459 KDT hors taxes.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2019 se détaillent comme suit :
 - 71% et 72% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 67% et 69% en 2018, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 29% et 28% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 33% et 31% en 2018, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.Le total des charges payées par ABC Tunisie en 2019 a atteint 3 384 KDT et le montant refacturé à ABC Tunisie, 4 061 KDT.
3. Au 31 Décembre 2019, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 37 324 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 251 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 317 279 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2019 s'élèvent à 1 365 KDT.
4. Au 31 Décembre 2019, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 61 252 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 622 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 69 900 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2019 s'élèvent à 2 837 KDT.
5. Durant 2019, les pertes relatives aux opérations de change avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 39 KDT.
6. Durant 2019, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 Décembre 2019, le total de ces garanties s'élève à 151 354 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 509 KDT.

7. ABC Tunisie a conclu au cours de 2019 un contrat de crédit avec ABC Tunis pour un montant total de 65 millions de USD. ABC Tunisie peut procéder à l'utilisation du crédit par des tranches successives au plus tard le 31 décembre 2020. Un seul tirage de 5 million de USD a été effectué à la fin de l'exercice 2018 et a été remboursé par anticipation en 2019.

Au 31 Décembre 2019, l'encours de l'emprunt est nul et le montant des intérêts courus au titre de la période s'élève à 316 KDT.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)

8. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2019, s'élève à 1 620 KDT.

9. ABC BSC a effectué au cours de 2018, pour le compte de ABC Tunisie, un projet de montée en version de son système d'information 'Ambit'. Les frais et les coûts relatifs au projet se sont élevés à 2 010 KDT non encore payés.

10. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de ces garanties s'élève à 32 205 KDT au 31 Décembre 2019.

11. ABC Tunisie a réalisé des opérations de placements avec ABC BSC et inversement. Au 31 Décembre 2019, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC et des placements de ABC BSC chez ABC Tunisie est nul. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 8 KDT et le montant des intérêts payés s'élève à 12 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

12. ABC Tunisie a effectué en 2019 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 Décembre 2019 à 72 986 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 2 527 KDT.

Operations avec ABC International Bank

13. Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC IB pour 24 KDT.

Operations avec ABC New York (ABC NY)

14. Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC NY pour 6 KDT.

Rémunération des dirigeants

15. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2019 sont composés d'une rémunération brute de 711 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.

16. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, s'est élevée à 815 KDT.

Note 5.2– Affaires en défense

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport a été remis et l'affaire est en phase de plaidoiries.

Note 5.3- Contrôle social

La banque a reçu le 1^{er} Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 février 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Au 31 décembre 2019, aucune preuve scientifique de transmission interhumaine de ladite pandémie n'existait à cette date. Sa propagation ultérieure et son identification, en tant que pandémie, ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait à cette même date.

Il s'agit donc à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, d'un événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'exercice 2020, ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Toutefois, faut-il signaler que la pandémie en question aura, inéluctablement, des répercussions négatives inévitables sur l'ensemble de l'économie tunisienne et sur les marchés monétaire et financier en Tunisie.

A juste titre, et en vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020.

Lesdites mesures préventives, pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps, ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation, ainsi que sur la structure de ses emplois et ses ressources.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 18 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **80 742 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **4 463 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **118 201 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1 Passif éventuel

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.2 Affaires en défense » la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 Contrôle social

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « 5.3 Contrôle Social »

La banque a reçu le 1er Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 5.4 « Evénements postérieurs à la clôture », postérieurement à la date d'arrêté des comptes de la banque par le conseil d'administration réuni le 18 février 2020, la situation sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 au niveau mondial et en Tunisie s'est nettement dégradée.

Au 31 décembre 2019, aucune preuve scientifique de transmission interhumaine de ladite pandémie n'existait à

cette date. Sa propagation ultérieure et son identification, en tant que pandémie, ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait à cette même date.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} mars au 30 septembre 2020.

Il s'agit donc à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, d'un événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur les exercices futurs, ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 18 février 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de

l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil

d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre Conseil d'administration nous a tenus informés de la convention suivante autorisée lors de la réunion du 29 avril 2019 conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

Convention réalisée avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a contracté un contrat de crédit avec ABC Tunis Branch pour un montant total de 65 millions de USD. ABC Tunisie peut procéder à l'utilisation du crédit par des tranches successives au plus tard le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019, l'encours de l'emprunt est nul et le montant des intérêts courus au titre de la période s'élève à 316 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

1.1 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2019, la somme de ces garanties s'élève à 151 354 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2019, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 509 KTND.

1.2 ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2019 est de 459 KTND.

1.3 Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2019 se détaillent comme suit :

- ABC Tunisie a refacturé 29 % et 28 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
- ABC Tunis Branch a refacturé 71 % et 72 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2019 a atteint 3 384 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 4 061 KDT.

1.4 ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2019, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ABC Tunisie a reçu 251 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 365 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- L'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 37 324 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 317 279 KTND.
- ABC Tunisie a reçu 622 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 2 837 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
- L'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 61 252 KTND contre des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élevant à 69 900 KDT à la même date.
- Durant 2019 les opérations de change avec ABC Tunis Branch ont dégagé une perte de 39 KTND.

2. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)

2.1 Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2019, s'élève à 3 630 KTND dont 2 010 KTND relatifs au projet de montée en version du système d'information AMBIT.

2.2 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2019, le montant de ces garanties s'élève à 32 205 KTND.

2.3 Au 31 décembre 2019, l'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 8 KDT.

2.4 Au 31 décembre 2019, l'encours des placements d'ABC BSC chez ABC Tunisie est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 12 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil

ABC Tunisie a effectué en 2019 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2019 à 72 986 KTND, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 2 527 KTND.

4. Conventions et opérations avec ABC International Bank

Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur auprès d'ABC International Bank pour 24 KTND.

5. Conventions et opérations avec ABC New York

Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur auprès d'ABC New York pour 6 KTND.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 721 KTND dont une gratification exceptionnelle de 220 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 10 KTND.
- En 2013, le Directeur Général d'ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 décembre 2019 est de 77 KTND. Ce crédit a généré courant 2019 des intérêts pour un montant de 15 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- Conformément à la décision de l'AGO du 30 avril 2019, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 815 KTND, la banque s'est chargée, en plus de couvrir les frais de voyages et de séjours des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en KTND) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	721	-	1 063	206
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Total	721	-	1 063	206

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE).

BILAN ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles		5 603 806	5 501 566
Moins : Amortissements		(3 454 886)	(3 000 023)
Total des immobilisation corporelles et incorporelles	(01)	2 148 920	2 501 543
Immobilisations financières		13 213 611	11 074 980
Moins : Provisions		(586 000)	(586 000)
Total Immobilisations financières	(02)	12 627 611	10 488 980
Autres actifs non courants	(03)	69 390	121 396
Total des actifs non courants		14 845 922	13 111 919
Affacturages et comptes rattachés (*)	(04)	172 210 629	173 352 311
Moins : Provisions & Agios réservés	(05)	(15 967 585)	(14 960 021)
Autres actifs courants	(06)	2 908 349	3 166 918
Liquidités et équivalents de liquidités	(07)	549 547	116 151
Total des actifs courants (*)		159 700 939	161 675 359
TOTAL DES ACTIFS (*)		174 546 861	174 787 278

* Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité (cf. note 1-3)

BILAN ARRETE
AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 458 128	1 227 460
Réserves Fonds Social		1 419	18 168
Réserves Pour Réinvestissement exonérés		13 255 000	10 525 000
Résultats Reportés		112 700	100 205
Résultat en Instance d'Affectation			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 827 246	26 870 833
Résultat de l'exercice		4 950 698	4 513 163
Total des capitaux propres avant affectation	(08)	34 777 944	31 383 996
Provisions Pour Risques et Charges		100 000	
Emprunt Obligataire		7 436 000	12 292 000
Fonds de Garantie		30 862 359	30 141 854
Total des passifs non courants	(09)	38 398 359	42 433 854
Adhérents et comptes rattachés (*)	(10)	21 763 132	14 268 636
Autres passifs courants	(11)	9 954 306	8 997 796
Concours bancaires et autres passifs	(12)	69 653 120	77 702 996
Total des passif courants (*)		101 370 557	100 969 429
TOTAL DES PASSIFS (*)		139 768 917	143 403 282
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)		174 546 861	174 787 278

* Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité (cf. note 1-3)

Etat des Engagements Hors Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 2019
 (Exprimé en Dinars)

Désignations	2 019	2 018
Engagements Donnés	14 614 165	13 224 180
Sans Recours	7 708 786	4 593 055
Export	0	2 410 589
Import	6 905 378	6 220 535
Engagements Reçus	22 752 125	19 549 287
Garanties Réelles	8 067 830	5 030 830
Garanties Financières	0	143 000
Sans Recours	6 730 000	4 440 000
Export	204 295	2 435 457
Import	7 750 000	7 500 000

ETAT DE RESULTAT
Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Exprimés en Dinars)

Etat de Résultat		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Revenus d'Affacturage			
Commissions d'Affacturage	(13)	5 993 127	5 867 312
Produits Financiers de Mobilisation	(14)	16 390 313	14 426 266
Autres Produits Financiers de Placement		805 892	250 563
Total des Produits d'Exploitation		23 189 332	20 544 141
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE			
Charges Financières nettes	(15)	(9 666 331)	(8 321 111)
Total des Charges d'exploitation		(9 666 331)	(8 321 111)
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		13 523 002	12 223 030
AUTRES CHARGES & PRODUITS			
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		(920 072)	(595 877)
Dotations		(1 588 985)	(1 009 406)
Reprises		668 913	413 529
Autres Produits d'exploitation	(16)	34 139	5 464
Frais du Personnel	(17)	(3 802 001)	(3 279 829)
Frais Généraux	(18)	(1 840 777)	(1 578 164)
Amortissement et Provisions	(19)	(655 582)	(849 829)
Total Autres Charges & Produits		(7 184 294)	(6 298 235)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 338 708	5 924 796
Impôt sur les bénéfices	(20)	(1 280 133)	(1 235 187)
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 058 575	4 689 609
Eléments Extraordinaires	(21)	(107 877)	(176 447)
Résultat Net		4 950 698	4 513 163

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Exprimé en Dinars)

Désignations	Notes	2 019	2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		416 892 904	434 440 452
Financement des adhérents		-416 729 648	-443 626 937
Encaissements provenant des crédits à court terme	22	217 269 679	201 837 862
Remboursement des crédits à court terme	23	-180 826 645	-170 210 081
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	24	-8 619 846	-7 600 285
Intérêts payés	25	-7 968 596	-8 363 136
Revenus des placements			204 049
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		20 017 849	6 681 924
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	-99 037	-299 507
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	27	33 000	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	-2 647 000	-2 450 000
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières		41 467	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 671 570	-2 749 507
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-1 472 654	-1 325 375
Encaissements emprunts	29	100 000	6 550 000
Remboursement emprunts	30	-4 856 000	-7 566 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-6 228 654	-2 341 375
Variation de trésorerie		11 117 625	1 591 042
Trésorerie au début de l'exercice			
		-24 881 225	-26 472 268
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
	31	-13 763 600	-24 881 225
Variation de trésorerie		11 117 625	1 591 042

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

I - Présentation et principes

1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2019, comme suit :

Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre	Participation	
	Actions	Montant	en %
B N A	375 000	1 875 000	12,50%
A T L	340 000	1 700 000	11,33%
Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
Assurance CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
A T B	209 243	1 046 215	6,97%
Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%
Autres	1 222 732	6 113 660	40,76%

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers de Union de Factoring, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UNIFACTOR sont préparés et présentés en respectant :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Pour la présentation de ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptable Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

- la valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage
- la valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage
- le produit net d'affacturage PNA
- le résultat d'exploitation
- le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciel métier	5	20%
Autres Logiciels	3	33%
Constructions	50	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie par ancienneté et imputation des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision collective

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique une méthode suivante :

- Le taux de Migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

Provision additionnelle :

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

Règles de prise en compte des gains et des pertes de change

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du tr

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

1.3- Changement de Présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relatives aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la situation annuelle au 31/12/2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Rubriques de Bilan	31/12/2018 Publié	Retraitements	31/12/2018 Retraité	Commentaires
(Passif) Adhérents et comptes rattachés	13 212 093	- 1 056 543	14 268 636	Reclassement des soldes débiteurs du compte adhérents et comptes rattachés vers le compte affacturage et comptes rattachés
Total passifs courants	99 912 885		100 969 429	
Total des passifs	142 346 739		143 403 283	
Total des capitaux propres & passifs	173 730 735		174 787 278	
(Actif) Affacturages et comptes rattachés	172 295 767	1 056 543	173 352 311	Reclassement des soldes débiteurs du compte adhérents et comptes rattachés vers le compte affacturage et comptes rattachés
Total des actifs courants	160 618 815		161 675 359	
Total des actifs	173 730 735		174 787 278	

II – Notes Détaillées

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2.148.920 DT au 31/12/2019 contre un solde net de 2.501.543 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au31 Décembre 2018	Acquisition 2019	Cession 2019	Au31 Décembre 2019
Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000
Logiciel bureautique	225 026	-	-	225 026
Logiciel Aquarius	1 317 726	-	-	1 317 726
Autres logiciels	43 861	16 944	-	60 805
Immobilisation Incorporelle en Cours (Sage X3)	44 470	-	-	44 470
Sous total immobilisations incorporelles	1 721 084	16 944	-	1 738 028
Bâtiment siège	2 204 841	-	-	2 204 841
Matériel de transport	459 165	54 100	47 986	465 278
Agencement & installations générales	273 001	1 912	-	274 913
Mobilier & matériel de bureau	150 956	7 202	-	158 158
Matériel informatique	692 519	70 069	-	762 588
Sous total immobilisations corporelles	3 780 482	133 283	47 986	3 865 778
Total	5 501 566	150 227	47 986	5 603 806

Désignation	Cumul 2018	Dotations 2019	Amorti Matériel Cédé	Cumul 2019	VCN 2019
Résorption Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000	-
Résorption Logiciel bureautique	225 026	-	-	225 026	-
Résorption Logiciel Aquarius	724 929	262 823	-	987 752	329 974
Résorption Autres logiciels	12 198	17 238	-	29 436	31 369
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	-	-	-	-	44 470
Amortissement immobilisations incorporelles	1 052 153	280 061	-	1 332 214	405 814
Amortissement Bâtiment siège	664 005	109 940	-	773 945	1 430 896
Amortissement Matériel de transport	321 167	48 842	47 986	322 023	143 255
Amortissement Agencement & installations générales	216 585	20 786	-	237 370	37 543
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	133 821	3 953	-	137 773	20 385
Amortissement Matériel informatique	612 291	39 268	-	651 559	111 029
Amortissement immobilisations corporelles	1 947 869	222 789	47 986	2 122 671	1 743 107
Total	3 000 023	502 850	47 986	3 454 886	2 148 920

2- Immobilisations financières

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12.627.611 DT au 31/12/2019 contre un solde net de 10.488.980 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR (1)	10 725 533	8 120 000
PRETS	1 699	4 420
CAUTIONNEMENTS VERSES	560	560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST (2)	2 385 819	2 750 000
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	100 000	200 000
PROVISION POUR DEPRECIAT PARTICIP & CREANCE LIEE PART	-586 000	-586 000
Total	12 627 611	10 488 980

(1) Le détail des Participations entrants dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Désignation	2019	2018
FG 2007	303 533	345 000
Titres- CTIA	220 000	220 000
Titres- Nouva Poule	83 533	83 533
Fonds non Placés	-	41 467
FG 2015	1 570 000	1 570 000
Titres- Métal Service Center	1 259 700	1 259 700
Fonds non Placés	310 300	310 300
FG 2016	1 830 000	1 830 000
Titres- Promochimica	1 464 000	1 464 000
Fonds non Placés	366 000	366 000
FG 2017	1 925 000	1 925 000
Titres- Tunisco	385 000	0
Fonds non Placés	1 540 000	1 925 000
FG 2018	2 450 000	2 450 000
Fonds non Placés	2 450 000	2 450 000
FG 2019	2 647 000	-
Fonds non Placés	2 647 000	-
Total	10 725 533	8 120 000

(2) Le détail des Participations entrants dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Désignation	2019	2018
FG 2013	1 055 819	1 420 000
Titres- Nitrokym	135 819	500 000
Titres- UNIPHAR	230 000	230 000
Titres- BMZ	690 000	690 000
FG 2014	1 330 000	1 330 000
Titres- Ste Raccordement	236 000	236 000
Titres- Solar Tech	1 060 000	1 060 000
Fonds non Placés	34 000	34 000
Total	2 385 819	2 750 000

3- Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à 69.390 DT contre 121.396 DT au 31/12/2018 englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires.

Ils s'analysent comme suit :

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions			VCN	
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2018	Dotations 2019	Cumul Résorptions Fin 2019	2018	2019
UF-2015	171 705	-	171 705	131 640	24 802	156 442	40 065	15 263
UF-2018	83 701	-	83 701	2 370	27 204	29 575	81 331	54 127
Total	255 406	-	255 406	134 010	52 006	186 017	121 396	69 390

4- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 172.210.629 DT au 31/12/2019 contre un solde de 173.352.311 DT au 31/12/2018.

Désignation	<i>Données Retraitées</i>		<i>Données Publiées</i>
	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2018
Affacturages achats domestique	157 586 422	160 071 466	160 071 466
Affacturages achats export	1 212 069	1 212 069	1 212 069
Affacturages achats import	875 615	2 746 372	2 746 372
Affacturages effet à l'encaissement	10 752 321	8 265 860	8 265 860
Comptes Courants adhérents Débiteurs	1 784 202	1 056 543	*
Total	172 210 629	173 352 311	172 295 767

* *Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité*

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à recevoir. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

5- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 15.967.585 DT au 31/12/2019 contre un solde de 14.960.021 DT 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Agios réservés	578 340	490 848
Provisions Aux Comptes d'Affacturation	14 760 246	14 032 173
Provisions Collectives	629 000	437 000
Total	15 967 585	14 960 021

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2019 se présentent comme suit :
(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
Engagement Brut *	149 701	10 433	964	3 510	20 788	185 396
Garantie financière	35 952	2 846	247	827	4 420	44 292
FDG	22 184	1 946	247	827	4 404	29 608
Assurance	13 769	900	0	0	15	14 684
Autres Bons de Caisse & Traités Avalisées	0	0	0	0	0	0
Engagement Brut après imputation GF	113 749	7 587	717	2 683	16 368	141 104
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	108	8	6	0	414	536
Réajustement FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours	741	9	0	0	2	751
Engagement Net	114 382	7 587	711	2 682	15 956	141 319
Engagement Net	114 382	7 587	711	2 682	15 956	141 319
Produits Réservés Agios	0	0	25	62	490	578
Provisions sur encours	0	0	137	621	12 184	12 942
Complément de Provisions Cir 2013-21	0	0	0	0	1 818	1 818
Total de la Couverture	0	0	163	684	14 492	15 339
Risque encouru	114 382	7 587	548	1 998	1 464	125 980
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}	13,32%	13,24%	12,15%	11,87%	11,71%	13,69%
Ratios de Couverture par Agios et Provisions	85,57%	88,83%	88,19%	82,15%	87,13%	79,27%

(*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2019, à 13,69 % contre 11,71% en 2018. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2019, à 79,27% contre 87,13% en 2018.

6- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.908.349 DT au 31/12/2019 contre un solde de 3.166.918 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Personnel avances & acomptes	53 675	58 212
Etat impôts et taxes	1 156 258	1 115 092
Débiteurs divers	30 284	20 708
PRODUITS A RECEVOIR INTERET ATD SICAR	982 256	231 050
Produits a recevoir /com import	0	2 519
Charges payées ou comptabilisées d'avance	624 866	1 676 489
Prêts au personnel ech 1 an	4 422	5 100
PRODUITS A RECEVOIR COM BANCAIRE	12 770	12 770
PRODUITS A RECEVOIR INTERET SICAR INVEST	37 212	11 315
PRODUITS A RECEVOIR INTERET EMP NAT 2014	6 605	33 663
Total	2 908 349	3 166 918

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 549.547 DT au 31/12/2019 contre un solde de 116.151 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	100 000
PLACEMENT SICAR INVEST CT	364 181	0
Bna agence du siege cpd	2 990	14 339
AMEN BANK AG CUN DEPENSES	77 477	0
Amen bank ag cun	77	77
Atb saadi unifactor fonds social	484	218
Caisses	4 337	1 517
Total	549 547	116 151

8- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 34.777.944 DT au 31/12/2019 contre un solde de 31.383.996 DT au 31/12/2018.

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignations	2019	2018
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 458 128	1 227 460
Réserves Fonds Social	1 419	18 168
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	13 255 000	10 525 000
Résultats Reportés	112 700	100 205
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	29 827 246	26 870 833
Résultat de l'exercice	4 950 698	4 513 163
Total des capitaux propres avant affectation	34 777 944	31 383 996
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Résultat par action	1,650	1,504

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre 2019 comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves réinvesti Exonéré	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2018	15 000 000	1 227 460	18 168	10 525 000	100 205	0	4 513 163	31 383 996
Affectation du résultat 2018	-	230 668	40 000	2 730 000	12 494	1 500 000	-4 513 163	0
Utilisation Réserves FS	-	-	-56 749	-	-	-	-	-56 749
Distribution de Dividendes	-	-	-	-	-	-1 500 000	-	-1 500 000
Résultat au 31 Décembre 2019	-	-	-	-	-	-	4 950 698	4 950 698
Solde de clôture année 2019	15 000 000	1 458 128	1 419	13 255 000	112 700	0	4 950 698	34 777 944

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +11 % passant de 31.384 MD fin 2018 à 34.778 MD fin 2019.
- A noter que le niveau de capitaux propres après affectation est passé de 7.729 MD fin 2009 à 34.778 MD au 31 Décembre 2019.

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Avant Affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058	4 513	4 951
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%	11%

9- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à 38.398.359 DT au 31/12/2019 contre 42.433.854 DT au 31/12/2018 :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Provisions Pour Risques et Charges	100 000	
Emprunt Obligataire	7 436 000	12 292 000
Fonds de Garantie	30 862 359	30 141 854
Total	38 398 359	42 433 854

- Emprunts Obligataires :**

En MDT

Emprunt	Montant	Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance à +1 an	
		2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018
UF 2005	20 000	20 000	20 000						
UF 2006	10 000	10 000	10 000						
UF 2008	10 000	10 000	10 000						
UF 2010	10 000	10 000	10 000						
UF 2013	20 000	20 000	20 000	-	-	0	0	0	0
UF 2015	17 830	10 698	7 132	7 132	10 698	3 566	3 566	3 566	7 132
UF 2018	6 450	1 290	0	5 160	6 450	1 290	1 290	3 870	5160
Total	94 280	81 988	77 132	12 292	17 148	4 856	4 856	7 436	12 292

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 7 Emprunts obligataires :

- 5 Emprunts sont totalement remboursés
- 2 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement

Les encours des emprunts obligataires par maturité

Emprunt	Echéance	Encours	D<1 Mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 6 mois	6 mois<D< 1 an	1 an<D< 2 ans	D> 2 ans	TOTAL
UF 2015	25-févr.	7 132		3 566			3 566		7 132
UF 2018	30-nov.	5 160				1 290	1 290	2 580	5 160
Total		12 292	-	3 566	-	1 290	4 856	2 580	12 292

- Fonds de Garantie :**

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à 30.862.359 DT au 31/12/2019 contre 30.141.854 DT au 31/12/2018 :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Fonds de Garantie	30 862 359	30 141 854
Total	30 862 359	30 141 854

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

10- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 21.763.132 DT au 31/12/2019 contre un solde de 14.268.636 DT au 31/12/2018.

Désignation	Données Retraitées		Données Publiées
	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2018
Comptes courants adhérents	20 924 724	11 559 471	* 10 502 927
Compte courant correspondant	838 408	2 709 166	2 709 166
Total	21 763 132	14 268 636	13 212 093

* Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité

(*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

11- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.954.306 DT au 31/12/2019 contre un solde de 8.997.796 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Affacturages règlements en plus	348 936	389 844
Provisions pour congés à payer	232 339	323 115
Etat impôt & taxes	1 849 559	1 745 952
Compte courant actionnaires	19	19
C.N.S. S	204 544	173 691
Créditeurs divers	248 860	78 890
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 801 724	2 709 447
Produits constatés d'avance/adhérents débiteurs	990 500	585 683
Charges à payer	2 125 028	1 953 395
Provisions p inde départ PDG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	588 528	526 225
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	126 048	73 315
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	331 071	331 071
Provisions pour remb CNAM	128	128
Total	9 954 306	8 997 796

12- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 69.653.120 DT au 31/12/2019 contre un solde de 77.702.996 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Intérêts Courus Non Echus	587 484	815 671
Emprunts à 1an	24 856 000	19 856 000
Mobilisation des Créances	8 960 670	8 683 949
Escompte Effets	-	-
Certificats de dépôts emprunteur	21 400 000	23 450 000
Banques	13 848 966	24 897 376

Total	69 653 120	77 702 996
--------------	-------------------	-------------------

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2019 se présente comme suit :

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total en principal 1	Dettes rattachées 2	Total Général (1) +(2)
		≤ 1 an	≤ 5 ans				
Dettes Représentées par un titre	21 466 000	4 790 000	7 436 000	-	33 692 000	587 484	34 279 484
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	17 900 000	3 500 000	-	-	21 400 000	0	21 400 000
Certificats de dépôts	17 900 000	3 500 000	-	-	21 400 000	0	21 400 000
-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	3 566 000	1 290 000	7 436 000	-	12 292 000	587 484	12 879 484
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 588 000	564 000	3 280 000	-	5 432 000	218 033	5 650 033
Emprunts Obligataires à taux variable	1 978 000	726 000	4 156 000	-	6 860 000	369 450	7 229 450
Autres fonds empruntés	-	42 809 636	-	-	42 809 636	0	42 809 636
- Crédit Direct	-	20 000 000	-	-	20 000 000	0	20 000 000
- Ligne de crédit non mobilisable	-	13 848 966	-	-	13 848 966	0	13 848 966
- Autres concours	-	8 960 670	-	-	8 960 670	0	8 960 670
Total	21 466 000	47 599 636	7 436 000	-	76 501 636	587 484	77 089 120

13- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.993.127 DT au 31/12/2019 contre un solde 5.867.312 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Commissions d'affacturages	5 660 121	5 592 754
Com. p. échéance impayée taxables	162 255	132 259
Com. sur sign. Billet a ordre taxable	103 366	73 834
Commission sur avoir	40	215
COM SUR REPORT ECHEANCE	67 345	68 250
Total	5 993 127	5 867 312

14- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 16.390.313 DT au 31/12/2019 contre un solde de 14.426.266 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Produits Financiers de Mobilisation	16 974 900	14 932 585
(-) Produits sur Comptes débiteurs	404 817	221 809
(+) Ppca n-1	2 709 447	2 324 655
(+) Agios n-1	490 848	591 130
(-) Ppca n	2 801 724	2 709 447
(-) Agios n	578 340	490 848
Total	16 390 313	14 426 266

15- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.666.331 DT au 31/12/2019 contre un solde de 8.321.111 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Intérêt billet de trésorerie	2 024 072	2 047 384
Intérêt mob c c p amen b	713 969	510 110
Intérêt crédit CMT BH	1 341 667	910 333
Frais Escompte Effets	0	25 707
Commission de souscription	120 150	192 196
Emprunt obligataire intérêts	1 309 908	1 285 968
Emp obligataire autres commissions	12 575	12 437
Autres commissions	188 759	165 797
Autres commissions de placement	226 018	120 951
Intérêts débiteur comptes courants	3 448 200	2 845 601
Intérêt Crédit CMT BNA	361 483	158 229
Dot. Résorption des charges a repartir	52 228	46 399
Produits Ant compte courant BH	-132 699	
Total	9 666 331	8 321 111

16- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 34.139 DT au 31/12/2019 contre un solde de 5.464 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Profits non récurrents	1 139	5 464
Produits Nets Sur Cessions Immobilisations	33 000	0
Total	34 139	5 464

17- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.802.001 DT au 31/12/2019 contre un solde de 3.279.829 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
SALAIRES MENSUELS	2 721 266	2 404 489
PRIMES A PAYER	366 125	322 674
PROVISIONS P CONGES PAYES	-90 776	8 120
Provision Pour Indemnité de Licenciement	49 229	
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	54 840	-78 028
CNSS-	528 991	460 983
ASSURANCE GROUPE	70 496	72 344
INDEMNITES DE STAGE	8 100	5 250
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DE TRAVAIL	70	2 239
TFP	62 440	54 505
FOPROLOS	31 220	27 253
Total	3 802 001	3 279 829

18- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.840.777 DT au 31/12/2019 contre un solde de 1.578.164 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Achat de matières et fournitures	132 516	115 219
Loyer	35 325	39 566
Frais de Nettoyage et de syndic	36 609	32 533
Entretiens et réparations	50 009	41 048
Assurance	34 981	30 432
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	2 515	2 352
Formation et séminaires	137 283	17 684
Services informatiques	273 474	149 781
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	344 826	332 585
Publicités, publications, relations publiques	12 702	7 506
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	111 262	105 291
Frais postaux et de télécommunications	40 839	42 163
Services bancaires et assimilés	28 539	21 211
Frais d'Adhésion FCI	26 236	22 590
Frais d'Adhésion APTBEF	9 992	9 304
Frais & Commissions correspondant Etranger	3 620	22 787
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	91 001	73 876
Jetons de présence	195 000	195 000
Rémunération des Comités	165 000	210 000
Pertes non Requérantes	1 557	2 246
T.C.L	47 955	42 723
Droits d'enregistrement et de timbres	17 281	12 084
Autres impôts et taxes	11 725	11 086
Frais de Missions	30 528	8 190
PERTES ORDINAIRES	0	30 906
Total	1 840 777	1 578 164

19- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève 655.582 D'T au 31/12/2019 contre un solde de 849.829 D'T au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Dot.aux amort.des immob.incorp	280 061	274 638
Dot.aux amort.immo.corpo	222 788	209 191
Dotation Provision Dépréciation Participations	0	366 000
Dot.aux prov.p/Comptes Débiteurs	52 733	0
Dot.aux prov.p Risques et Charges	100 000	0
Total	655 582	849 829

20- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.280.133 DT au 31/12/2019 contre un solde de 1.235.187 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Impôt sur les bénéfices	1 280 133	1 235 187
Total	1 280 133	1 235 187

21- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 107.877 DT au 31/12/2019 contre un solde de 176.455 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	107 877	141 161
Provisions Pour CSS	0	35 291
Total	107 877	176 455

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

22- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 217.269.679 DT au 31/12/2019 contre un solde de 201.837.862 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
ATD	99 650 000	47 850 000
AMEN BANK	35 119 679	33 029 009
La Poste Obligataire Sicav	40 500 000	38 000 000
BNA CCT	15 000 000	7 000 000
BH CCT	15 000 000	39 000 000
ATL	4 000 000	-
Capitaux Obligataire Sicav	3 000 000	7 500 000
GO Sicav	2 000 000	-
AXIS	500 000	500 000
BMCE	500 000	-
BH Obligataire	-	20 500 000
BNA Capitaux	2 000 000	6 000 000
BH CCP	-	2 458 853
Total	217 269 679	201 837 862

23- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (180.826.645) DT au 31/12/2019 contre un solde de (170.210.081) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
ATD	(102 700 000)	(47 450 000)
La Poste Obligataire Sicav	(39 000 000)	(36 000 000)
BH CCT	(15 000 000)	(36 000 000)
BNA CCT	(10 000 000)	(7 000 000)
ATL	(4 000 000)	0
Capitaux Obligataire Sicav	(2 000 000)	(8 500 000)
AMEN BANK	(1 626 645)	(793 039)
GO Sicav	(1 500 000)	0
AXIS	(500 000)	(1 000 000)
BMCE	(500 000)	0
BNA Capitaux	(4 000 000)	(6 000 000)
SICAV BH OBLIGATAIRE	0	(25 500 000)
BH CCP	0	(1 967 042)
Total	(180 826 645)	(170 210 081)

24- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (8.619.846) DT au 31/12/2019 contre un solde de (7.600.285) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Personnel	(2 067 241)	(1 721 027)
Etat Impôt & Taxes	(3 731 281)	(3 472 776)
Fournisseurs et autres Tiers	(2 821 324)	(2 406 482)
Total	(8 619 846)	(7 600 285)

25- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (7.968.596) DT au 31/12/2019 contre un solde de (8.363.136) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Int billet de trésorerie	(1 881 285)	(1 927 179)
Autres commissions & intérêts	(4 549 215)	(5 024 779)
Int & commissions sur emprunts Obligataire	(1 538 096)	(1 411 178)

Total	(7 968 596)	(8 363 136)
--------------	--------------------	--------------------

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (99.037) DT au 31/12/2019 contre un solde de (299.507) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Matériel de Transport	0	(77 400)
Logiciel bureautique	(18 221)	(24 684)
Agencement & installations générales	(1 912)	(99 750)
Mobilier & matériel de bureau	(78 903)	(97 673)
Total	(99 037)	(299 507)

27- Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 33.000 DT au 31/12/2019 contre un solde nul au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Cession Matériel de Transport	33 000	0
Total	33 000	0

28- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (2.647.000) DT au 31/12/2019 contre un solde de (2.450.000) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Participation Fonds Gérés ATD SICAR	(2 647 000)	(2 450 000)
Total	(2 647 000)	(2 450 000)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

29- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 100.000 DT au 31/12/2019 contre un solde de 6.550.000 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt National 2014	100 000	100 000
Emprunt obligataire	-	6 450 000
Total	100 000	6 550 000

30- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (4.856.000) DT au 31/12/2019 contre un solde de (7.566.000) DT 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt obligataire UF 2013		(4 000 000)
Emprunt obligataire UF 2015	(3 566 000)	(3 566 000)
Emprunt obligataire UF 2018	(1 290 000)	
Total	(4 856 000)	(7 566 000)

31- Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	549 547	85 366
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	
PLACEMENT SICAR INVEST CT	364 181	
Bna agence du siege cpd	2 990	2 990
AMEN BANK AG CUN DEPENSES	77 477	77 477
Amen bank ag cun	77	77
Atb saadi unifactor fonds social	484	484
Caisses	4 337	4 337
Passif		
Concours bancaires et autres passifs	69 653 120	13 848 966
Intérêts Corous Non Echus	587 484	
Emprunts à 1an	24 856 000	
Mobilisation des Créances	8 960 670	
Escompte Effets	0	
Certificats de dépôts emprunteur	21 400 000	
Banques	13 848 966	13 848 966
Trésorerie fin de période		13 763 600

32- Informations sur les parties liées :

32.1 Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN BANK	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	ASSURANCE	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe BNA
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe BNA

Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB
AXIS TRESORERIE	ATB	SICAV	Société du groupe ATB
Computer Distribution (CODIS	ATB	Commercialisation en gros de matériel informatique	Société du groupe ATB

32.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2019, se présentent comme suit :

32.2.1. Transactions réalisées avec le Groupe BNA

32.2.1.1 Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	1.248.554	Solde Créiteur
Euro	2.990	Solde Débiteur

32.2.1.2 BNA Capitaux

-Certificats de dépôts :

Au cours du mois de janvier 2019, la BNA Capitaux a souscrit un certificat de dépôt émie par UNIFACTOR d'un montant de 2.000.000 Dinars. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 11.599 Dinars.

-Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 DT HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 DT HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 1800 DT.

32.2.1.3- SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 750 000 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2014	1 330 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 420 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 750 000	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 18 965 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 25.896 DT HTVA.

32.2.2. Transactions réalisées avec le Groupe ATB

32.2.2.1 Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	7 012 869	Solde Crédeur
Dinars	484	Solde Débiteur

32.2.2.2 Arab Tunisian développement ATD

- Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2019, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 99.650.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 1 516 964 D.

- Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 8 078 533 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2018	2 450 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570 000	-Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	303 533	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	8 078 533	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 139 642 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 471.138 DT HTVA.

32.2.2.3 Arab Tunisian Lease -ATL

Au cours du mois de juin 2019, l'ATL a souscrit un certificat de dépôt émie par UNIFACTOR d'un montant de 4.000.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 23.923 D.

32.2.2.4 AXIS TRESORERIE - AXIS

Au cours du mois d'octobre 2019, AXIS a souscrit un certificat de dépôt émie par UNIFACTOR d'un montant de 500.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 10.657 D.

32.2.2.5 Computer Distribution (CODIS)

UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014, un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS", dont la CARTE et l'ATB sont des actionnaires et des administrateurs. Au cours de l'année 2019, le volume d'achat des créances s'élève à 8 435 588 D. Au 31 Décembre 2019, l'encours financier est de 2 104 036 Dinars et le fonds de garantie est de 215.000 Dinars.

32.2.3. Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
--------	---------------	----------------

Dinars	4 929 956	Solde Crédeur
Dinars	77 554	Solde Débiteur

32.2.4. Transactions réalisées avec le Groupe CARTE

UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2019, toutes branches confondues s'élève à 211.656 Dinars.

32.2.5. Transactions réalisées avec les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillent comme suit

Désignation	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	457 883	266 682	360 000	360 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	457 883	366 682	360 000	360 000

33-Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 17 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international...ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien et la Banque Centrale ont annoncé une série de mesures exceptionnelles dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

La Direction de l'Union de Factoring suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, à ses services. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de l'Union de Factoring ne peut pas être estimé de façon fiable. La Direction considère qu'une analyse approfondie permettra, lors de la préparation des états financiers intermédiaires, d'estimer de manière fiable les impacts financiers de la crise, en particulier sur les flux de trésorerie futurs, la gestion du risque de liquidité et la dépréciation éventuelle des actifs. La Direction Générale de l'Union de Factoring confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, font ressortir un total bilan net de 174 546 861 DT et un bénéfice net de 4 950 698 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

- 1- Nous attirons votre attention sur la note 33 « Evènements postérieurs à la date de clôture » des états financiers qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie COVID-19.
- 2- Union de Factoring a fait l'objet au cours de l'exercice 2019, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Par courrier daté du 5 Février 2020, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la société le montant des cotisations complémentaires à payer au titre de ces exercices d'un montant de 389,644 mille Dinars. Une réponse à la notification du résultat de contrôle a été envoyée aux autorités de contrôle dans les délais. Au 31 décembre 2019, pour couvrir les risques résiduels, la société a procédé à la constatation d'une provision pour risques et charges d'un montant de 100 mille Dinars.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

CPA TUNISIE
Imen MANSOURI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

A.1. En date du 25 juin 2019, Union de Factoring a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société ATD SICAR (*société ayant un administrateur commun avec Union de Factoring*). Cette dernière accepte la gestion pour le compte de l'Union de Factoring des ressources sous forme de fonds à capital risque mise à sa disposition pour un montant de 2.647.000 dinars. Ces ressources seront logées dans un compte spécial et seront gérées suivant les règles, principes et usages bancaires et conformément à la réglementation en vigueur. ATD SICAR est tenu d'employer dans les entreprises objet de leur intervention 80% au moins du fond à capital risque.

En rémunération de sa gestion dudit fonds, ATD SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle hors taxes de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds. Cette rémunération couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le Reporting effectué par ATD SICAR.
- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits des placements encaissés par le fonds (dividendes, annuités et intérêts).

La facturation de la rémunération de l'ATD se fera annuellement sur présentation de facture. La première

facturation couvrira la période restante de l'année 2019, soit du 24 juin 2019 au 31 décembre 2019.

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 42.056 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par ledit fonds s'élèvent à 281.588 DT HTVA.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 17 Mars 2020.

A.2. Courant 2019, Union de Factoring a émis plusieurs certificats de dépôts souscrits par les sociétés (ayant avec lesquelles des administrateurs en communs). Les montants détaillés par souscripteur ainsi que les charges y relatives se détaillent comme suit :

Souscripteurs	Montants	Intérêts Bruts
ATD Sicar	99 650 000	1 516 964
ATL	4 000 000	23 923
BNA capitaux	2 000 000	11 599
AXIS TRESORERIE	500 000	10 657
Total général	106 150 000	1 563 143

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration tenu le 17 Mars 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

B.1. Convention de gestion de Fonds à Capital Risque réalisée avec ATD SICAR

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 8 078 533 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2018	2 450 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570 000	-Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

FG 2007	303 533	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	8 078 533	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 139 642 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 471.138 DT HTVA.

B.2. Convention de gestion de Fonds à Capital Risque réalisée avec SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 750 000 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2014	1 330 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 420 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 750 000	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 18 965 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 25.896 DT HTVA.

B.3 Convention de tenue de registres

Dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n° 2000-35 relative à la dématérialisation des titres et les textes d'application. La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 DT HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 DT HTVA) pour la tenue du registre des actions.

Les frais de conversion de droit revenant à Tunisie Clearing et toute commission, charge et frais facturés par des tiers au titre de la tenue des registres de l'Union de Factoring ne sont pas couverts par cette convention, ces frais sont à la charge de l'émetteur. BNA CAPITAUX s'engage à fournir à l'Union de Factoring les factures des tiers dès leur réception.

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 1800 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 114.819 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 26 avril 2019, pour un montant de 12.000 Dinars net par administrateur.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du Comité de Crédit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 26 avril 2019, sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 12.000 Dinars net pour chaque membre.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

En DT

Désignation	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	457 883	266 682	360 000	360 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	457 883	366 682	360 000	360 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 17 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**CPA TUNISIE
Imen MANSOURI**

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en portefeuille titres enregistrés au 31 Décembre 2019, 77,97% du total actif soit en dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 27 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN AU 31/12/2019

BILAN		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	9 833 958,676	10 611 042,524
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		9 485 404,228	10 200 857,172
AC1-B	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		348 554,448	410 185,352
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 523 754,808	2 629 317,430
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2 523 644,815	2 629 092,137
AC2-B	DISPONIBILITES		109,993	225,293
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	255 377,502	67 136,073
TOTAL ACTIF			12 613 090,986	13 307 496,027
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	22 411,112	23 189,388
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	73 444,694	16 113,990
TOTAL PASSIF			95 855,806	39 303,378
ACTIF NET			12 517 235,180	13 268 192,649
CP1	CAPITAL	CP1	12 194 398,707	13 041 672,274
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	322 836,473	226 520,375
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0,675	0,168
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		322 835,798	226 520,207
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,000	0,000
ACTIF NET			12 517 235,180	13 268 192,649
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			12 613 090,986	13 307 496,027

ETATS DE RESULTAT AU 31/12/2019

			Période du	Période du
ETAT DE RESULTAT		Note	01/01/2019	01/01/2018
			au	au
			31/12/2019	31/12/2018
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	392 498,345	324 669,920
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		392 498,345	324 669,920
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	183 635,018	163 176,019
PR2-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		39 869,207	46 774,156
PR2-B	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		143 765,811	116 401,863
REVENUS DES PLACEMENTS			576 133,363	487 845,939
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-230 039,005	-239 229,275
REVENU NET DES PLACEMENTS			346 094,358	248 616,664
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-23 258,560	-22 096,457
RESULTAT D'EXPLOITATION			322 835,798	226 520,207
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			322 835,798	226 520,207
PR3-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		0,000	0,000
PR3-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-641 213,046	71 112,100
PR3-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-190 350,610	786 546,967
PR3-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-15 709,911	-23 860,786
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-524 437,769	1 060 318,488

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2019			
DESIGNATION		Période du	Période du
		01/01/2019	01/01/2018
		au	au
		31/12/2019	31/12/2018
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-524 437,769	1 060 318,488
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	322 835,798	226 520,207
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-641 213,046	71 112,100
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-190 350,610	786 546,967
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-15 709,911	-23 860,786
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-226 519,700	-194 660,400
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
	SOUSCRIPTIONS	0,000	0,000
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	0,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0,000	0,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0,000	0,000
	RACHATS	0,000	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	0,000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-750 957,469	865 658,088
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	13 268	12 402 534,561
		192,649	
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	12 517	13 268 192,649
		235,180	
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 100	1 100
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 100	1 100
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	12 061,993	11 275,031
B-	FIN DE L'EXERCICE	11 379,304	12 061,993
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-3,95%	8,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2016.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		8 999 156,078	9 485 404,228	75.78
ARTES	19,450	148 091,863	94 604,800	0.76
ASSAD	16,800	122 085,500	120 036,000	0.96
ATTIJ BANK	20,900	743 567,525	689 658,200	5.51
BIAT	6,304	648 922,837	723 636,160	5.78
BT	32,540	249 881,875	251 859,600	2.01
CITY CARS	14,142	143 887,789	103 858,848	0.83
DELICE HOLDING	31,880	496 666,434	332 125,840	2.65
ENNAKL	310,000	4 075,709	3 693,030	0.03
EURO-CYCLES	9,946	199 155,396	186 686,420	1.49
I.C.F	1,650	278 912,310	198 966,900	1.59
LANDOR	16,000	140 207,000	124 992,000	1.00
MAGASIN GENERAL	6,010	155 729,046	169 121,400	1.35
MONOPRIX	16,100	144 000,729	128 542,400	1.03
ONE TECH HOLDING	55,600	742 196,597	771 116,400	6.16
PGH	45,200	397 029,555	593 024,000	4.74
S.A.H TUNISIE	64,350	704 855,921	762 418,800	6.09
S.A.M	62,000	243 205,318	244 900,000	1.96
SFBT	32,000	489 548,644	609 888,000	4.87
SOMOCER	127,600	130 151,180	119 561,200	0.96
SOTIPAPIER	44,105	290 932,605	307 323,640	2.46
SOTRAPIL	5,500	58 796,114	63 519,500	0.51
SOTUVER	87,610	513 109,760	738 289,470	5.90
TELNET HOLDING	54,600	483 556,843	508 544,400	4.06
TPR	159,773	593 491,330	757 324,020	6.05
UIB	16,700	392 111,239	380 593,000	3.04
UNIMED	52,600	484 986,959	501 120,200	4.00
AC1- B. Autres Valeurs (titres OPCVM)		347 008,681	348 554,448	2.78
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2,706	347 008,681	348 554,448	2.78
Total portefeuille titres		9 346 164,759	9 833 958,676	78.56

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2018	9,482,035.561	1,129,006.963	10,611,042.524	
Acquisitions de l'exercice				
Actions et droits rattachés	3,594,506.870		3,594,506.870	
Autres Valeurs (titres OPCVM)	3,366,797.973		3,366,797.973	
Cessions de l'exercice				
Actions et droits rattachés	-3,670,492.780		-3,670,492.780	-212,656.730
Autres Valeurs (titres OPCVM)	-3,426,682.865		-3,426,682.865	22,306.120
Variation des plus ou moins-values latentes		-641,213.046	-641,213.046	
Solde au 31 décembre 2019	9,346,164.759	487,793.917	9,833,958.676	-190,350.610

PR1- Revenus du portefeuille-titres:

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2019, à **392,498.345 Dinars** et représentant les dividendes reçus sur les actions cotées en bourses.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **2,523,644.815 Dinars** contre **2,629,092.137 Dinars** au 31/12/2018, représentant dans sa totalité des placements en Dépôt à terme à moins d'un an et des certificats de dépôt et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Certificats de Dépôt	491,206.546	498,803.589
Autres placements (Dépôt à terme)	2,032,438.269	2,130,288.548
Total	2,523,644.815	2,629,092.137

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				488,443.797	491,206.546	3.92
CDP AIL 90J-09/03/2020	11.90%	AIL	1	488,443.797	491,206.546	3.92

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Dépôts à termes à moins d'un an		BIAT		2,000,000.000	2,032,438.269	16.24
DAT 93J-02/01/2020	8.82%	BIAT	1	200,000.000	203,556.998	1.63
DAT 92J-10/01/2020	8.82%	BIAT	1	1,800,000.000	1,828,881.271	14.61

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à **109.993 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2019, à **183,635.018 Dinars** contre **163,176.019 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

REVENUS	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Certificats de Dépôt	39,869.207	46,774.156
Revenus des autres placements (Dépôt à termes)	143,765.811	116,401.863
Total	183,635.018	163,176.019

AC3- Créances d'exploitation:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à **255,377.502 Dinars** contre **67,136.073 Dinars** au 31/12/2018 et représente les sommes à l'encaissement suite à des opérations de vente en bourse.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2019 à **95,855.806 Dinars** contre **39,303.378 Dinars** au 31/12/2018, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2019	31/12/2018
PA1	Opérateurs créditeurs	22,411.112	23,189.388
PA2	Autres créditeurs divers	73,444.694	16,113.990
Total	Total	95,855.806	39,303.378

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à **22,411.112 Dinars** contre **23,189.388 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	20,917.039	21,643.430
Dépositaire	1,494.073	1,545.958
Total	22,411.112	23,189.388

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2019, à **73,444.694 Dinars** contre **16,113.990 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillant comme suit :

Autres Créiteurs Divers	31/12/2019	31/12/2018
Etat, impôts et taxes	2,558.819	2,717.505
Redevance CMF	1,053.883	1,123.799
Rémunération CAC	7,810.704	5,868.469
Publicité & Publications	776.718	584.803
Achat titres à payer	59,734.759	4,331.533
Diverses charges d'exploitation	1,509.811	1,487.881
Total	73,444.694	16,113.990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2019 à **230,039.005 Dinars** contre **239,229.275 Dinars** au 31/12/2018, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	214,703.072	223,280.652
Rémunération du dépositaire	15,335.933	15,948.623
Total	230,039.005	239,229.275

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2019 à **23,258.560 Dinars** contre **22,096.457 Dinars** au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires CAC	9,705.359	7,593.460
Redevance CMF	12,918.156	13,434.277
Publicité & Publications	493.115	493.115
Diverses charges d'exploitation	141.930	575.605
Total	23,258.560	22,096.457

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

Désignation	2019	2018
Capital au 01/01 (en nominal)		
Montant	11,000,000.000	11,000,000.000
Nombre de titres émis	1,100	1,100
Nombre de porteurs de parts	6	6
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	-	-
Nombre de titres émis	-	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-	-
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	-	-
Nombre de titres rachetés	-	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-	-
<u>Capital au 31/12</u>	12,194,398.707	13,041,672.274
Montant en nominal	11,000,000.000	11,000,000.000
Sommes non distribuables ^(*)	1,194,398.707	2,041,672.274
Nombre de titres	1,100	1,100
Nombre de porteurs de parts	6	6

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **1,194,398.707 Dinars** au 31/12/2019, contre **2,041,672.274 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	2,041,672.274	1,207,873.993
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-847,273.567	833,798.281
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-641,213.046	71,112.100
+/- values réalisées sur cession de titres.	-190,350.610	786,546.967
Frais de négociation des titres	-15,709.911	-23,860.786
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	0.000	0.000
Aux émissions	0.000	0.000
Aux rachats	0.000	0.000
Sommes non distribuables	1,194,398.707	2,041,672.274

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2019 se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat distribuable de l'exercice	322,835.798	226,520.207
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0.000	0.000
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0.675	0.168
Sommes Distribuables	322,836.473	226,520.375

5. Autres Informations :

5-1 Données par part	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	523.758	443.496	436.414	83.511
Charges de gestion des placements	-209.126	-217.481	-211.949	-96.432
Revenu net des placements	314.631	226.015	224.465	-12.921
Autres charges d'exploitation	-21.144	-20.088	-18.413	-10.179
Résultat d'exploitation	293.487	205.927	206.052	-23.100
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.000	-5.988
Sommes distribuables de l'exercice	293.487	205.927	206.052	-29.088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.000	0.000	0.000	5.988
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-582.921	64.647	868.576	93.146
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-173.046	715.043	46.871	105.609
Frais de négociation des titres	-14.282	-21.692	-25.839	-7.537
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-770.249	757.998	889.608	191.218
Résultat net de l'exercice	-476.762	963.926	1 095.660	168.118
Résultat non distribuable de l'exercice	-770.249	757.998	889.608	191.218
Régularisation du résultat non distribuable	0.000	0.000	0.000	17.240
Sommes non distribuables de l'exercice	-770.249	757.998	889.608	208.458
Distribution des dividendes	205.927	176.964	0.000	0.000
Valeur Liquidative	11,379.304	12,061.993	11,275.031	10,179.371

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.785%	1.789%	1.998%	1.112%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.181%	0.165%	0.174%	0.117%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2.506%	1.694%	1.943%	-0.266%
ACTIF NET MOYEN	12,884,706.520	13,371,944.595	11,666,705.628	9,540,182.518

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire.

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN arrêté au 31/12/2019 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	931 114	947 458
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		108 286	150 966
b - Obligations et Valeurs assimilées		822 828	796 492
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		241 006	236 729
a - Placements monétaires	4-3	228 222	228 501
b - Disponibilités	4-9	12 784	8 227
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	388	500
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 172 508	1 184 687
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 825	4 367
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	7 599	126
TOTAL PASSIF		11 424	4 493
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	1 114 511	1 126 953
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	46 574	53 241
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 570	53 238
ACTIF NET		1 161 084	1 180 194
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 172 508	1 184 687

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	54 244	50 692
a - Dividendes		8 090	9 641
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		46 154	41 051
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	18 161	15 692
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		72 405	66 384
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-8 110	-12 810
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 296	53 574
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 17 727	- 334
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 569	53 240
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1	- 2
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		46 570	53 238
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1	2
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-10 843	10 856
* +/- values réalisées sur cession des titres		-2 315	28 210
* Frais de négociation de titres		-6	-200
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		33 405	92 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	46 569	53 240
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 10 843	10 856
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 2 315	28 210
d - Frais de négociation de titres	- 6	- 200
	- 53 271	- 45 614
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	757	-
* Capital	720	-
* Régularisation des sommes non distrib.	1	-
* Régularisations des sommes distrib.	35	-
b - Rachats	-	- 58
* Capital	-	- 54
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 2
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 2
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 19 110	46 435
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début d'exercice	1 180 194	1 133 759
b - En fin d'exercice	1 161 084	1 180 194
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début d'exercice	20 335	20 336
b - En fin d'exercice	20 348	20 335
VALEUR LIQUIDATIVE	57,061	58,038
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	2,83%	8,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 931 114 DT contre 947 458 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
<i>Coût d'acquisition</i>	921 780	927 986
- Actions et droits rattachés	106 901	103 476
- Titres OPCVM	16 182	48 811
- Obligations et valeurs assimilées	798 697	775 700
<i>-Plus ou moins values potentielles</i>	-11 675	-832
- Actions et droits rattachés	-14 851	-1 473
- Titres OPCVM	54	153
- Obligations et valeurs assimilées	3 123	489
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	21 009	20 303
Total	931 114	947 458

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019, sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2018	927 986	20 303	-832	947 458	
Acquisitions de l'exercice	413 046			413 046	
Actions et droits rattachés	4 200			4 200	
Obligations des sociétés	140 000			140 000	
BTA	176 747			176 747	
Titres OPCVM	92 099			92 099	
Remboursement et cession de l'exercice	-419 253			-419 253	
Cession des actions et droits rattachés	-775			-775	-167
Annuités des obligations des sociétés	-144 005			-144 005	
Cession de BTA	-149 745			-149 745	-2 793
Cession de titres OPCVM	-124 728			-124 728	645
Variation des Plus ou moins values potentielles			-10 843	-10 843	
Variation des intérêts courus		706		706	
Solde au 31/12/2019	921 780	21 009	-11 675	931 114	-2 315

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 54 244 DT pour la période allant du 01/01/2019, au 31/12/2019, contre un montant de 50 692 DT du 01/01/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Revenus des actions	6 133	7 152
- Revenus des Titres OPCVM	1 957	2 489
- Revenus des Obligations	46 154	41 051
Total	54 244	50 692

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 228 222 DT contre 228 501 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Compte à terme STB		
Placement au 26/03/2020(Taux 10%) 90 jours	25 022	-
Placement au 11/12/2019(Taux 10%) 400 jours	-	25 301
Placement au 07/11/2020(Taux 10%) 750 jours	203 200	203 200
Total	228 222	228 501

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019, au 31/12/2019, à 18 161 DT contre 15 692 DT du 01/01/2018, au 31/12/2018, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Intérêts/ Placements à terme	18 161	15 692
Total	18 161	15 692

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2019	
- Montant	1 126 953
- Nombre de titres	20 335
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	722
- Nombre de titres	13
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-10 843
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-2 315
- Frais de négociation de titres	-6
Capital au 31/12/2019	
- Montant	1 114 511
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Sommes distribuables de l'exercice	46 570	53 238
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	3
Total	46 573	53 241

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 3 825 DT contre 4 367 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Gestionnaire	760	1 293
- Dépositaire	3 064	3 075
Total	3 825	4 367

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019, au 31/12/2019, à 8 110 DT contre 12 810 DT du 01/01/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Rémunération du gestionnaire	6 930	11 631
- Rémunération du dépositaire	1180	1180
Total	8 110	12 810

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 12 784 DT contre 8 227 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Avoirs en banque	12 784	8 227
Total	12 784	8 227

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 388 DT contre 500 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	40	152
Total	388	500

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 7 599 DT contre 126 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
TCL	10	26
Jetons de présence	6 250	-
Publicité et publications honoraires(CAC)	134	-
Rémunération DG	1 000	-
Autres crédeurs (CMF)	106	-
	99	100
Total	7 599	126

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019, au 31/12/2019, à 17 727 DT contre 333 DT du 01/01/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	1 000	-
- Redevance CMF*	1165	296
- TCL*	360	38
- Jeton de présence**	6250	-
- Publicité & publication**	4710	-
- Rémunération DG**	4235	-
- Autres charges**	7	-
Total	17 727	333

*La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

**A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5- 4 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	3,558	3,265	3,141	2,814	2,523
Charges de gestion des placements	-0,399	-0,630	-0,629	-0,617	-0,605
Revenus net des placements	3,159	2,635	2,512	2,197	1,918
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,871	-0,016	-0,172	-	-
Résultat d'exploitation (1)	2,288	2,618	2,340	2,197	1,918
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	- 0,098	- 0,048	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	2,288	2,618	2,242	2,149	1,920
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,533	0,534	0,798	3,574	-3,020
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,114	1,387	-0,051	-2,610	-1,149
Frais de négociation de titres	-	-0,010	-0,002	-0,018	-0,043
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,647	1,911	0,745	0,946	-4,212
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,641	4,529	3,085	3,143	-2,295
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,647	1,911	0,745	0,946	-4,212
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-0,013	-0,080	-0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,647	1,911	0,732	0,866	-4,217
Distribution de dividendes	2,618	2,243	2,149	1,920	1,822
Valeur liquidative	57,061	58,038	55,751	54,926	53,831

5-5 Ratios de gestion des placements

Actif Net Moyen	1 170 639	1 156 977	1 150 299	1 202 150	1 231 721
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,69%	1,11%	1,11%	1,09%	1,13%
Autres charges / actif net moyen	1,51%	0,03%	0,30%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,98%	4,60%	4,14%	3,88%	3,58%

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2019 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		106 900,520	92 049,540	7,85%	7,93%
ARTES	3 000	18 900,000	14 592,000	1,24%	1,26%
ATL	5 000	15 070,000	8 440,000	0,72%	0,73%
ATL NS J01072019	2 000	6 030,000	3 860,000	0,33%	0,33%
ESSOUKNA	4 696	11 974,800	9 979,000	0,85%	0,86%
SFBT	960	13 427,720	18 296,640	1,56%	1,58%
SPDIT	1 000	8 500,000	8 403,000	0,72%	0,72%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	28 478,900	2,43%	2,45%
Titres emis ou garanti par l'Etat		176 747,000	180 945,730	15,43%	15,58%
BTA 6,3% 12/2023	55	49 995,000	50 156,580	4,28%	4,32%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	130 789,150	11,15%	11,26%
Obligations		621 950,000	641 882,342	54,74%	55,28%
AMENBANK2009 B	500	16 650,000	16 935,902	1,44%	1,46%
ATL 2014-3 C	500	30 000,000	31 666,850	2,70%	2,73%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	52 641,311	4,49%	4,53%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	20 000,000	20 020,197	1,71%	1,72%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 782,295	5,44%	5,49%
BH SUB 2016-1 B	1 000	80 000,000	83 134,426	7,09%	7,16%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300,000	34 353,372	2,93%	2,96%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	71 859,782	6,13%	6,19%
BTK 2014-1 B	1 000	40 000,000	40 104,218	3,42%	3,45%
CIL 2016/2	700	42 000,000	44 202,411	3,77%	3,81%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000,000	60 373,928	5,15%	5,20%
STB SUB 2019-1 C	800	80 000,000	80 615,519	6,88%	6,94%
TL 2013-2 B	1 000	40 000,000	42 192,131	3,60%	3,63%
Titres OPCVM		16 182,104	16 236,405	1,38%	1,40%
SICAV l'EPARGNANT	155	16 182,104	16 236,405	1,38%	1,40%
TOTAL GENERAL		921 779,624	931 114,017	79,41%	80,19%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2019 comprenant le Bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Par ailleurs et En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières .À ce titre, la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Le respect des ratios réglementaires

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 20,55 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «SICAV AVENIR» emploie 12,53 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 17 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK INTERNATIONAL
Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2019, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives au choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. Depuis le 01 Octobre 2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par « STB MANAGER ».

A compter du 01 Janvier 2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 0.5% HT de l'actif net par an. A ce titre, les honoraires de la société « STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2019, s'élèvent à 6 930 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 17 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK INTERNATIONAL
Hichem AMOURI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC AUDIT & CONSEIL représentée par M. Walid AMOR.

BILAN

Au 31 Décembre 2019

(Unité: Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1-Portefeuille-titres	4-1	1 066 507	1 021 271
a- Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	545 753	631 528
b- Obligations de sociétés	4-3	460 167	389 743
c -Emprunts d'état	4-4	60 586	-
AC 2- Placements monétaires et disponibilités		281985	369 773
a- Placement monétaires	4-5	276 758	276 363
b-Disponibilités	4-6	5 227	93 410
AC3-Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		1 348 492	1 391 044
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurscréditeurs	4-7	24 127	23 660
PA2-Autrescréditeursdivers	4-8	9 985	470
TOTAL PASSIF		34 112	24 130
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 -Capital	4-9	1 259 923	1 314 693
CP 2-Sommesdistribuables		54 457	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	12	-
b- Sommes distribuables de l'exercice		54 445	52 221
ACTIF NET	4-11	1 314 380	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 348 492	1 391 044

ETATDE RESULTAT
Au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

		Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
	Notes		
<u>PR 1- Revenus du portefeuille - titres</u>		63 272	50 228
a-Dividendes	5-1	36 063	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2	23 830	23 858
c- Revenus des emprunts d'Etat	5-3	3 379	0
<u>PR2- Revenus des placements monétaires</u>	5-4	22 060	18 832
TOTAL DES REVENUSDES PLACEMENTS		85 332	69 060
<u>CH1-Charges de gestion des placements</u>	5-5	-10 462	-14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		74 870	54 950
<u>PR3- Autres produits</u>		-	-
<u>CH2-Autres charges</u>	5-6	-20 402	-439
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 468	54 511
<u>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7	-23	-2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		54 445	52 221
<u>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		23	2 290
*Variation des +/- values potentielles surtitres		-23 931	-41 308
*+/-values réalisées sur cession des titres		-34 468	102 639
*Frais de négociation de titres		-261	-774
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-4 192	115 068

**ETAT DE VARIATION
DEL'ACTIF NET
Au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN1- Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	-4 192	115 068
a – Résultat d'exploitation	54 468	54 511
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-23 931	-41 308
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-34 468	102 639
d - Frais de négociation de titres	-261	-774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-52 209	-47 327
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	5 448	5 847
* Capital	5 615	5 586
* Régularisation des sommes non distrib.	-220	202
* Régularisations des sommes distrib.	53	59
b - Rachats	-1 581	-98 392
* Capital	-1 572	-92 381
* Régularisation des sommes non distrib.	67	-3 662
* Régularisation des sommes distrib.	-76	-2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	-52 534	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 366 914	1 391 718
b - En fin de l'exercice	1 314 380	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	17 561	18 773
b - En fin de l'exercice	17 615	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	74,617	77,838
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	-0,32%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE1: CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE2: OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4-NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint a u31/12/2019 un montant net de 1 066 507 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-12-2019	% de l'actif
Actions		623 484		517 994	38,41%
ARTES	16 191	117 448	4,864	78 753	5,84%
ATB	5 000	20 750	4,002	20 010	1,48%
ATL	18 300	47 517	1,688	30 890	2,29%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,930	14 128	1,05%
BTE ADP	1 249	37 050	9,230	11 528	0,85%
CITY CARS	5 600	47 010	7,344	41 126	3,05%
EURO-CYCLES	6 270	112 431	18,770	117 688	8,73%
NEW BODY LINE	8 834	46 359	4,970	43 905	3,26%
SFBT	3 400	65 785	19,059	64 801	4,81%
SPDIT	6 000	61 800	8,403	50 418	3,74%
TPR	1 380	3 953	4,756	6 563	0,49%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,955	38 184	2,83%
Obligations et valeurs assimilées		504 016		520 753	38,62%
ATL 2013-1	1 000	20 000		20 752	1,54%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		63 782	4,73%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300		34 353	2,55%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		62 168	4,61%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		60 586	4,49%
CIL 2016/2	1 200	72 000		75 776	5,62%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000		60 374	4,48%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		100 769	7,47%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		42 192	3,13%
Titres OPCVM		27 672		27 759	2,06%
SICAV L'EPARGNANT	265	27 672	104,751	27 759	2,06%
TOTAL		1 155 172		1 066 507	79,09%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2018	1 087 521	13 773	-80 021	1 021 271	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	144 612			144 612	
Titres OPCVM	141 107			141 107	
Bons de trésor assimilables (BTA)	158 213			158 213	
Obligations	160 000			160 000	
Cessions de l'exercice					
Actions	-164 089			-164 089	-35 577
Titres OPCVM	-182 025			-182 025	3 261
Bons de trésor assimilables (BTA)	-99 497			-99 497	-2 153
Obligations	0			0	
Remboursements de l'exercice					
Annuités des obligations	-90 670			-90 670	
Variation des plus ou moins-values latentes					
			-23 931	-23 931	
Variation des intérêts courus sur obligations					
		1 516		1 516	
Solde au 31 décembre 2019	1 155 172	15 288	-103 953	1 066 507	-34 468

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 545 753 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Actions et droits rattachés	623 484	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-105 489	-80 459
Actions SICAV	27 672	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	87	437
Total	545 753	631 528

4-3: Obligations de sociétés

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/12/2019, un montant de 460 167 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Obligations	445 300	375 970
Intérêts courus	14 867	13 773
Total	460 167	389 743

4-4: Emprunts d'Etat

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2019, un montant de 60 586 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
BTA	58 716	0
Intérêts courus à l'achat	0	0
Intérêts courus	421	0
Différence d'estimation sur BTA*	1 449	0
Total	60 586	0

*Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 31/12/2019 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

4-5: Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 276 758 Dinars au 31/12/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme STB		
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ;750j)	203 288	203 288
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5% ;740j)	73 470	73 075
Total	276 758	276 363

4-6:Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 5 227 Dinars au 31/12/2019. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Avoirs en banque	5 227	2 577
Sommes à l'encaissement	-	90 833
Total	5 227	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 24 127 Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	2 271	2 608
Commission réseau	21 249	19 933
Commission dépositaire	607	1 119
Total	24 127	23 660

4-8: Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 9 985 Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Etat retenue à la source	0	291
Autres créditeurs (CMF)	112	115
Impôt à payer	17	63
Dirigeants	606	0
Autres opérateurs créditeurs	9 250	0
Total	9 985	470

4-9: Capital

Au 31/12/2019, le capital a atteint un niveau de 1 259 923 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 4,17% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949
Souscriptions	5 615	5 586
Rachats	-1 572	-92 381
Frais de négociation de titres	-261	-774
Variation d'estimation /actions et droits	-105 489	-80 459
Variation d'estimation /emprunts de l'Etat	1 449	0
Variation d'estimation /Titres OPCVM	87	437
Plus-value/ actions	2 000	124 800
Moins-value/ actions	-37 576	-23 241
Plus-value/Titres OPCVM	3 261	1 221
Moins-value/Titres OPCVM	0	-141
Moins-value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0
+/- val/report/Titres OPCVM	-437	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754
+/- val/report obligation	0	0
Sous-total 1	1 308 537	1 423 712
Sommes non distribuables /exercice clos	-48 461	-105 559
Régul des sommes non distribuables(souscription)	-220	202
Régul des sommes non distribuables(rachats)	67	-3 662
Sous-total2	-48 614	-109 019
Capital	1 259 923	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours de l'exercice 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	1 314 693
Nombre de titres	17 561
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	5 615
Nombre de titres émis	75
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-1 572
Nombre de titres rachetés	21
Nombre d'actionnaires sortants ¹	

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres -23 931	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-34 468
Frais de négociation de titres	-261
Régularisation des sommes non distribuables	-153

Capital au 31-12-2019

Montant	1 259 923
Nombre de titres	17 615
Nombre d'actionnaires	47

4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2019, à 12 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Report à nouveau sur arrondi de coupons	12	0
Total	12	0

4-11 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin de l'exercice 2019, à 1 314 380 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport à l'exercice 2018 de 3,84%.

Designation	31/12/2019	31/12/2018
Capital	1 259 923	1 314 693
Sommes distribuables	54 457	52 221
Total	1 314 380	1 366 914

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Au titre de l'exercice 2019, les dividendes encaissés se sont élevés à 36 063 dinars. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	36 063	23 326
Revenus des Titres OPCVM	0	3 044
Total	36 063	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre au titre de l'exercice 2019, un montant de 23 830 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	14 868	13 773
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-13 773	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	22 735	27 303
Total	23 830	23 858

5-3: Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2019, un montant de 3 379 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des emprunts d'ETAT (Réalisé)	2 958	0
Revenus des emprunts d'ETAT (potentiel)	421	0
Total	3 379	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 22 060 Dinars au titre de l'exercice 2019. Ils se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	6 758	6 363
Revenus compte à terme (Report)	-6 363	-3 030
Revenus compte à terme échus	21 439	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	226	1 048
Total	22 060	18 832

5-5:Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2019, un montant de 10 462 Dinars. Elles se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	7 830	11 288
Rémunération de réseau (2)	1 316	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	1 316	1 411
Total	10 462	14 110

(1): **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2): **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3): **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6: Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du
	01/01/2019	01/01/2018
	au	au
	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations CAC*	3 500	0
Rémunérations des dirigeants*	4 235	0
Publicité & publications*	4 703	0
Jeton de présence*	6 250	0
Redevance CMF*	1 316	347
Impôts et taxes*	395	92
Autres charges*	3	0
Total	20 402	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7: Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du
	01/01/2019	01/01/2018
	au	au
	31/12/2019	31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	53	59
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	-76	-2 349
Total	-23	-2 290

NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

Les données par action et les ratios de gestion pertinents se présentent comme suit :

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	4,844	3,933	3,455	3,180	2,864
Charges de gestion des placements	(0,594)	(0,804)	(0,732)	(0,710)	(0,725)
Revenus nets des placements	4,250	3,129	2,723	2,470	2,139
Autres charges	(1,158)	(0,025)	(0,180)	-	(0,001)
Autres produits	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation(1)	3,092	3,104	2,543	2,470	2,138
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	(0,130)	(0,022)	0,002	-
Sommes distribuables de l'exercice	3,091	2,974	2,521	2,472	2,138

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,359)	(2,352)	1,829	6,446	(2,657)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,957)	5,845	(0,535)	(2,980)	(6,194)
Frais de négociation de titres	(0,015)	(0,044)	(0,008)	(0,039)	(0,067)
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(3,330)	3,448	1,285	3,427	(8,918)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	(0,238)	6,553	3,828	5,897	(6,780)
Résultat non distribuable de l'exercice	(3,330)	3,448	1,285	3,427	(8,918)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,009)	(0,197)	0,049	0,011	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	(3,339)	3,251	1,334	3,438	(8,916)
Distribution de dividendes	2,973	2,521	2,472	2,137	2 ,540
Valeur liquidative	74,617	77,838	74,134	72,751	68,978
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,78%	1,02%	1,01%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	1,52%	0,03%	0,25%	-	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,06%	3,79%	3,48%	3,49%	2,90%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV L'INVESTISSEUR » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV L'INVESTISSEUR avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 décembre 2019, les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **20,91%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 25 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV L'INVESTISSEUR » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

(1) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

La charge de gestion constatée par la société au titre de l'exercice 2019, s'élève à 7 830 dinars.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier cette dernière à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. A noter que la date d'entrée en vigueur de cette décision n'est pas encore fixée.

(2) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. La rémunération du dépositaire constatée par la société au titre de l'exercice 2019, s'élève à 1 316 dinars.

(3) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du réseau constatée par la société au titre de l'exercice 2019, s'élève à 1 316 dinars.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

(1) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » prend en charge à partir du 01/01/2019 la rémunération de ses dirigeants. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018.

A ce titre, Monsieur Sadok JELASSI perçoit en sa qualité de Président Directeur Général de la SICAV, un salaire mensuel net de 300 dinars à hauteur de 12 salaires par an.

Le montant brut annuel de sa rémunération s'élève à 4 235 dinars au titre de l'exercice 2019.

(2) De même, la société « SICAV L'INVESTISSEUR » prend en charge à partir du 01/01/2019 les jetons de présence des membres de son conseil d'administration. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018.

Le montant brut des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 6 250 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	23 003 921	6 624 115
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	656 018 662	792 969 017
Portefeuille-titres de placement	7	839 379	1 170 723
Portefeuille d'investissement	8	11 006 965	9 400 892
Valeurs Immobilisées	9	38 621 536	29 577 588
Autres actifs	10	6 785 361	6 069 301
TOTAL DES ACTIFS		<u>736 275 823</u>	<u>845 811 637</u>
		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
PASSIFS	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	11	23 211 765	24 234 369
Dettes envers la clientèle	12	7 375 719	5 429 583
Emprunts et dettes rattachées	13	544 101 084	672 854 774
Fournisseurs et comptes rattachés	14	74 806 943	52 866 141
Autres passifs	15	12 946 563	14 616 186
TOTAL DES PASSIFS		<u>662 442 074</u>	<u>770 001 054</u>
INTERETS MINORITAIRES	16	<u>18 300</u>	<u>15 381</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		40 180 000	40 180 000
Réserves		8 575 590	6 594 530
Prime d'émission		13 996 000	13 996 000
Actions propres		(389 349)	(316 197)
Résultats reportés consolidés		10 796 338	10 299 190
Résultat consolidé		656 870	5 041 679
Total des capitaux propres	17	<u>73 815 449</u>	<u>75 795 202</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>736 275 823</u>	<u>845 811 637</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
ENGAGEMENTS DONNES	80 598 093	100 213 571
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	25 606 815	15 126 624
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	54 991 278	85 086 947
ENGAGEMENTS RECUS	1 334 858 587	1 628 746 312
Cautions Reçues	479 112 389	588 786 252
Garanties Reçues	336 570	336 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	97 379 782	121 372 616
Valeurs des biens, objet de leasing	758 029 846	918 250 873
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	38 919 042	15 272 384
Emprunts obtenus non encore encaissés	38 400 000 (*)	15 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	519 042	272 384

(*) Soit l'équivalent de 12.000.000 €.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	18	73 753 425	83 242 801
Revenus des opérations de location longue durée	19	6 744 564	4 866 552
Intérêts et charges assimilées	20	(57 964 412)	(62 971 538)
Coût des opérations de location longue durée	21	(4 684 397)	(3 396 575)
Produits des placements	22	255 661	127 607
Autres produits d'exploitation	23	75 330	105 090
Produits nets		<u>18 180 171</u>	<u>21 973 937</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	24	8 162 199	8 003 426
Dotations aux amortissements	25	632 551	644 653
Autres charges d'exploitation	26	3 581 005	3 827 432
Total des charges d'exploitation		<u>12 375 755</u>	<u>12 475 512</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 804 416</u>	<u>9 498 425</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	27	4 457 633	2 398 290
Dotations nettes aux autres provisions	28	525 181	696 404
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>821 602</u>	<u>6 403 731</u>
Autres pertes ordinaires	29	(410 228)	(8 142)
Autres gains ordinaires	30	172 643	31 152
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>584 017</u>	<u>6 426 740</u>
Impôts sur les bénéfices		(445 919)	(1 730 725)
Contribution sociale de solidarité		(32 299)	(51 047)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>105 800</u>	<u>4 644 969</u>
Contribution conjoncturelle		-	(181 817)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>105 800</u>	<u>4 463 152</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	554 069	581 996
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>659 869</u>	<u>5 045 148</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	16	(2 999)	(3 469)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>656 870</u>	<u>5 041 679</u>
Résultat par action		0,082	0,634

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	491 118 757	516 761 702
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(221 442 226)	(493 080 875)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(14 716 515)	(14 596 999)
Intérêts payés	34	(58 952 985)	(59 556 146)
Impôts et taxes payés	35	(36 029 872)	(3 401 493)
Autres flux liés à l'exploitation		(569 782)	1 462 606
		<u>159 407 376</u>	<u>(52 411 205)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(14 144 841)	(10 692 447)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	2 243 352	1 318 028
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(2 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	780 000	-
		<u>(13 121 489)</u>	<u>(9 374 419)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	704 375
Décaissements suite au rachat d'actions propres	17	(73 151)	(202 444)
Dividendes et autres distributions	40	(2 501 760)	(3 955 601)
Encaissements provenant des emprunts	13	1 376 532 000	1 502 972 000
Remboursements d'emprunts	13	(1 502 840 567)	(1 444 387 868)
		<u>(128 883 478)</u>	<u>55 130 462</u>
Variation de trésorerie			
		<u>17 402 410</u>	<u>(6 655 162)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	(17 610 255)	(10 955 093)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	(207 845)	(17 610 255)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2019	2018		2019	2018		2019	2018
Intérêts de leasing	70 514 654	79 641 774	Intérêts et charges assimilés	57 964 412	62 971 538			
Revenu des opérations de location longue durée	6 744 564	4 866 552						
Intérêts de retard	1 840 348	1 628 918	Coût des opérations de location longue durée	4 684 397	3 396 575			
Variation des produits réservés	(992 757)	(494 132)						
Produits accessoires	2 391 179	2 466 240						
Autres produits d'exploitation	75 330	105 090						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>80 573 319</u>	<u>88 214 443</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>62 648 809</u>	<u>66 368 113</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>17 924 510</u>	<u>21 846 330</u>
Marge commerciale (PNB)	17 924 510	21 846 330	Autres charges d'exploitation	3 581 005	3 827 432			
Produits des placements	255 661	127 607	Charges de personnel	8 162 199	8 003 426			
<u>Sous total</u>	<u>18 180 171</u>	<u>21 973 937</u>	<u>Sous total</u>	<u>11 743 204</u>	<u>11 830 858</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>6 436 967</u>	<u>10 143 078</u>
Excédent brut d'exploitation	6 436 967	10 143 078	Dotations aux amortissements et aux résorptions	632 551	644 653			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 912 776	1 915 959	- Pour dépréciation des créances	7 214 409	3 549 249			
- Collectives	844 000	-	- Collectives	-	765 000			
- pour titres de participation	333 697	552	- Pour dépréciation des titres	239 904	394 739			
- pour autres actifs	-	30 010	- Pour risques et charges	256 392	331 362			
Autres produits ordinaires	172 643	31 152	- Pour dépréciation des autres actifs	28 884	864			
			Autres pertes ordinaires	410 228	8 142			
			Pertes sur cessions de titres de participation	333 697	-			
			Impôts sur les bénéfices	445 919	1 730 725			
			Contribution sociale de solidarité	32 299	51 047			
<u>Sous total</u>	<u>9 700 083</u>	<u>12 120 751</u>	<u>Sous total</u>	<u>9 594 283</u>	<u>7 475 782</u>	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
						<u>intégrées après impôt</u>	<u>105 800</u>	<u>4 644 969</u>
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	105 800	4 644 969	Contribution conjoncturelle	-	181 817	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>105 800</u>	<u>4 463 152</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	554 069	581 996
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(2 999)	(3 469)
						<u>Résultat net revenant à la société</u>		
						<u>consolidante</u>	<u>656 870</u>	<u>5 041 679</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 40.180.000 divisé en 8.036.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

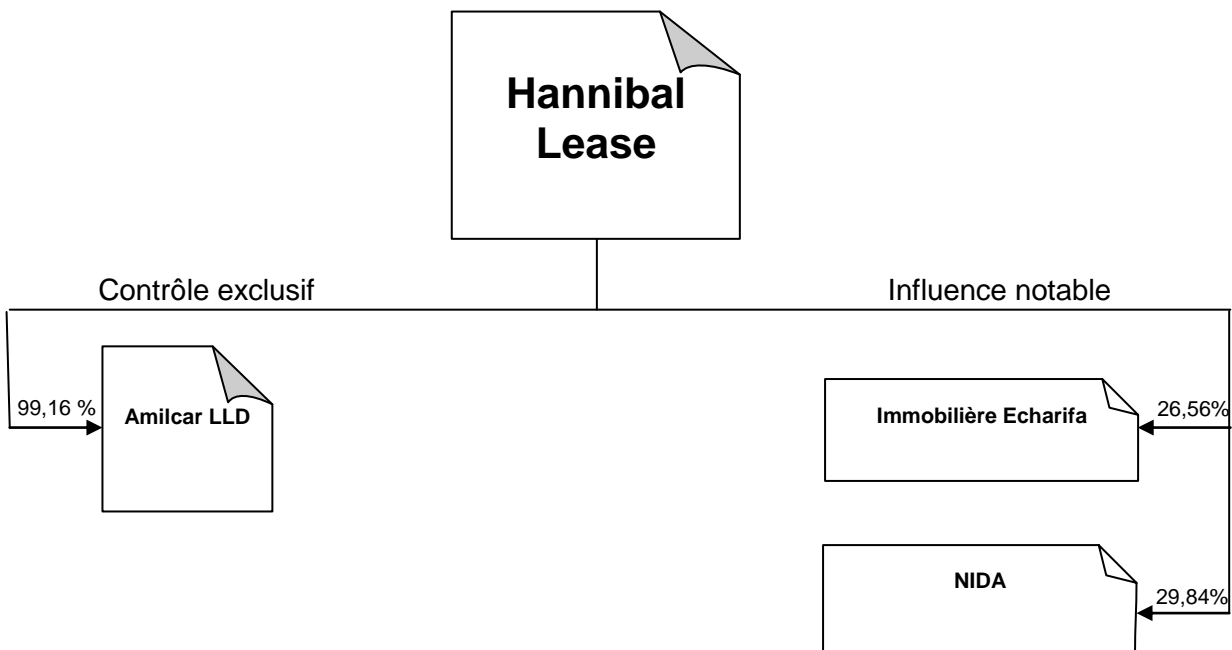
Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 3.939.342 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 29,84%

Périmètre de consolidation

	2019		2018	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	29,84%	29,84%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n°

91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge

- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%

- Autres matériels 10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques	23 002 220	6 621 527
- Caisses	1 701	2 588
<u>Total</u>	<u>23 003 921</u>	<u>6 624 115</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Créances sur contrats mis en force	686 389 610	813 760 226
Encours financiers	626 205 233	773 610 975
Impayés	62 256 763	43 340 692
Intérêts échus différés	(2 779 993)	(3 222 106)
Valeurs à l'encaissement	707 608	30 665
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 465 458	9 594 807
Total brut des créances leasing	691 855 068	823 355 033
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 536 105)	(8 306 684)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 078 606)	(16 006 393)
Provisions collectives	(2 951 000)	(3 795 000)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(3 182 415)	(2 189 658)
Total net des créances leasing	656 018 662	792 969 017

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2018	783 205 782
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	205 614 679
- Relocations	17 181 717
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(342 316 182)
- Relocations	(14 264 131)
- Cessions à la valeur résiduelle	(383 144)
- Cessions anticipées	(17 368 030)
Solde au 31 décembre 2019	631 670 690

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Clients ordinaires (1)	41 565 740	27 486 462
Inférieur à 1 mois	12 258 141	12 120 741
Entre 1 à 3 mois	13 814 405	11 262 688
Entre 3 et 6 mois	6 146 042	1 173 063
Entre 6 mois et 1 année	7 174 503	906 641
Supérieur à 1 année	2 172 649	2 023 329
Clients litigieux (2)	20 691 023	15 854 230
Total (1)+(2)	62 256 763	43 340 692

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	465 052 852	133 056 097	4 545 666	6 204 656	17 345 962	626 205 233
Impayés	3 029 675	28 117 587	1 705 018	6 084 814	23 319 667	62 256 763
Contrats en instance de mise en force	5 465 458	-	-	-	-	5 465 458
CREANCES LEASING	473 547 985	161 173 684	6 250 684	12 289 470	40 665 630	693 927 453
Avances reçues (*)	(6 819 326)	(17 021)	(78)	-	(533 294)	(7 369 719)
ENCOURS GLOBAL	466 728 659	161 156 663	6 250 606	12 289 470	40 132 336	686 557 734
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 449 777	1 157 038	-	-	-	25 606 815
TOTAL ENGAGEMENTS	491 178 436	162 313 702	6 250 606	12 289 470	40 132 336	712 164 550
Produits réservés	-	-	(222 585)	(543 194)	(2 416 636)	(3 182 415)
Provisions sur encours financiers	-	-	(7 583)	(47 005)	(8 481 517)	(8 536 105)
Provisions sur impayés	-	-	(262 543)	(1 505 466)	(19 310 597)	(21 078 606)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(492 711)	(2 095 665)	(30 297 030)	(32 885 406)
ENGAGEMENTS NETS	491 178 436	162 313 702	5 757 895	10 193 805	9 835 306	679 279 144
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,88%	1,73%	5,64%	
			8,24%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018						5,28%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,88%	17,05%	75,49%	
			56,05%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018						60,21%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Actions cotées	1 449 323	1 422 343
- Titres SICAV	-	118 420
Total brut	<u>1 449 323</u>	<u>1 540 762</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(609 944)	(370 040)
Total net	<u>839 379</u>	<u>1 170 723</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,201	(134 160)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,613		0,054%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,756	(22 988)	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,253	(101 640)	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	10,311	(120 364)	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	0,973	(212 579)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	4,845	(18 213)	0,033%
Total				1 449 323		(609 944)	

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres mis en équivalence	8 425 853	8 039 780
- Titres immobilisés	2 581 112	1 694 809
Montant brut	<u>11 006 965</u>	<u>9 734 589</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(333 697)
Total	<u>11 006 965</u>	<u>9 400 892</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	489 166	-	149 539	2 838 705
- Société NIDA	4 739 341	1 133 181	(689 904)	404 530	5 587 148
	<u>6 939 341</u>	<u>1 622 347</u>	<u>(689 904)</u>	<u>554 069</u>	<u>8 425 853</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Solde au 31 Décembre 2019	1 694 809	1 694 809	-
Addition de la période			
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	2 000 000	2 000 000	-
Cession de la période			
- Société Eclair Prym	1 113 697	1 113 697	-
Solde au 31 Décembre 2019	<u>2 581 112</u>	<u>2 581 112</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	4,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
<u>Total</u>					<u>2 581 112</u>	

Note 9 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Ecart d'acquisition	5,0%	689 904	-	-	-	689 904	103 486	34 495	-	137 981	-	551 923
Total écart d'acquisition		689 904	=	=	=	689 904	103 486	34 495	=	137 981	=	551 923
Logiciels	33,3%	635 406	68 876	-	-	704 282	535 910	80 844	-	616 754	-	87 528
Logiciels en cours		-	25 742	-	-	25 742	-	-	-	-	-	25 742
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	686 542	-	-	686 542	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		635 406	781 159	=	=	1 416 566	535 910	80 844	=	616 754	=	799 812
Terrain	-	5 430 290	-	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	1 055 834	131 526	-	1 187 360	-	1 443 166
Matériel de transport	20,0%	16 941 650	11 573 456	-	3 303 411	25 211 695	5 235 355	3 511 036	2 129 407	6 616 984	-	18 594 711
Equipements de bureau	10,0%	733 267	9 735	-	-	743 002	563 989	40 123	-	604 112	-	138 890
Matériel informatique	33,3%	801 751	17 282	-	-	819 033	541 232	112 265	-	653 497	-	165 536
Installations générales	10,0%	705 591	109 259	-	-	814 851	513 494	57 620	-	571 115	-	243 736
Autres matériels	10,0%	45 887	-	-	-	45 887	41 153	2 038	-	43 191	-	2 696
Immobilisations en cours		9 046 184	1 587 414	291 008	-	10 924 606	-	-	-	-	-	10 924 606
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		507 584	109 594	(291 008)	-	326 171	-	-	-	-	-	326 171
Total des immobilisations corporelles		37 092 731	13 406 740	=	3 303 411	47 196 061	7 951 057	3 854 610	2 129 407	9 676 260	250 000	37 269 801
TOTAUX		38 418 042	14 187 900	=	3 303 411	49 302 531	8 590 453	3 969 949	2 129 407	10 430 995	250 000	38 621 536

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients Amilcar LLD	753 516	595 872
- Charges reportées	1 454 818	2 040 514
- Dépôts et cautionnements versés	54 800	40 100
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 351 142	1 296 683
- Personnel, avances et acomptes	41 640	36 171
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	1 121 053	488 692
- Etat, crédit de TVA	327 274	139 306
- Etat, compte d'attente TVA	1 174 509	866 092
- Etat, TCL en cours de restitution	-	118 054
- Produits à recevoir des tiers	330 415	414 009
- Débiteurs divers	88 045	64 599
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	279 858	130 815
- Stocks de pièces de rechanges	19 326	20 545
<u>Total brut</u>	<u>7 102 478</u>	<u>6 357 534</u>
A déduire :		
- Provisions	(317 117)	(288 233)
<u>Montant net</u>	<u>6 785 361</u>	<u>6 069 301</u>

NOTE 11 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques, découverts	23 211 765	24 234 369
<u>Total</u>	<u>23 211 765</u>	<u>24 234 369</u>

NOTE 12 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 369 719	5 423 583
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>7 375 719</u>	<u>5 429 583</u>

NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques locales	176 070 125	222 896 799
- Banques étrangères	45 916 125	40 289 708
- Emprunts obligataires	207 425 680	247 694 840
- Certificats de dépôts	29 000 000	61 000 000
- Certificats de leasing	71 250 000	85 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>529 661 930</u>	<u>657 381 347</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 452 706	3 251 215
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 272 518	1 131 286
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 661 840	11 049 454
- Intérêts courus sur certificats de leasing	432 459	887 721
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(380 369)	(846 249)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 439 154</u>	<u>15 473 427</u>
<u>Total</u>	<u>544 101 084</u>	<u>672 854 774</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	46 250 000	Remboursement après une période de 30 à 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	55 000 000	579 750 000	(588 500 000)	-	-	46 250 000	-	46 250 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	25 000 000	Remboursement après une période de 30 jours de la date de souscription de	30 000 000	355 000 000	(360 000 000)	-	-	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ATAKAFULIA	-	Remboursement après 180 jours de la date de souscription de chaque certificat	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-
<u>Sous-total</u>			85 500 000	934 750 000	(949 000 000)	-	-	71 250 000	-	71 250 000
Certificats de dépôt	29 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	61 000 000	287 500 000	(319 500 000)	-	-	29 000 000	-	29 000 000
<u>Sous-total</u>			61 000 000	287 500 000	(319 500 000)	-	-	29 000 000	-	29 000 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			146 500 000	1 222 250 000	(1 268 500 000)	-	-	100 250 000	-	100 250 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	11 288 000	-	(6 000 000)	-	-	5 288 000	2 644 000	2 644 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	11 168 000	-	(6 016 000)	-	-	5 152 000	2 576 000	2 576 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	19 520 000	-	(6 000 000)	-	-	13 520 000	7 520 000	6 000 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	17 794 000	-	(5 000 000)	-	-	12 794 000	7 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	33 332 000	-	(8 000 000)	-	-	25 332 000	17 332 000	8 000 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	12 000 000	-	(4 000 000)	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	35 122 000	-	(8 000 000)	-	-	27 122 000	19 122 000	8 000 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	19 000 000	-	(1 000 000)	-	-	18 000 000	14 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	23 310 840	-	(1 689 160)	-	-	21 621 680	16 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	40 000 000	-	(2 294 000)	-	-	37 706 000	35 412 000	2 294 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	20 000 000	-	(2 610 000)	-	-	17 390 000	14 780 000	2 610 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	5 160 000	10 340 000	-	-	-	15 500 000	14 362 000	1 138 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			247 694 840	10 340 000	(50 609 160)	-	-	207 425 680	156 163 680	51 262 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	3 997 708	-	(856 633)	-	-	3 141 074	2 284 441	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	(1 333 333)	-	-	10 666 667	9 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	8 000 000	-	(444 444)	-	-	7 555 556	6 666 667	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 000 000	-	(428 571)	-	-	2 571 429	2 142 857	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	13 292 000	13 442 000	(3 341 750)	(977 670)	(433 180)	21 981 400	15 581 400	6 400 000
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			40 289 708	13 442 000	(6 404 733)	(977 670)	(433 180)	45 916 125	36 008 698	9 907 427
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>										
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	100 000	-	(100 000)	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	297 843	-	(297 843)	-	-	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	225 000	-	(225 000)	-	-	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	225 000	-	(225 000)	-	-	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	138 888	-	(138 888)	-	-	-	-	-
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 169 104	-	(1 169 104)	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	867 790	-	(867 790)	-	-	-	-	-
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	147 059	-	(147 059)	-	-	-	-	-
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	2 142 857	-	(714 286)	-	-	1 428 571	714 286	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 750 000	-	(1 500 000)	-	-	250 000	-	250 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 250 000	-	(1 000 000)	-	-	250 000	-	250 000
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	900 000	-	(600 000)	-	-	300 000	-	300 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	555 556	-	(444 444)	-	-	111 111	-	111 111
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 111 111	-	(888 889)	-	-	222 222	-	222 222
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	785 829	-	(436 370)	-	-	349 458	-	349 458
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	412 704	-	(229 232)	-	-	183 472	-	183 472
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(300 000)	-	-	500 000	-	500 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 200 000	-	(600 000)	-	-	600 000	-	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	400 000	-	(150 000)	-	-	250 000	-	250 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	412 662	-	(229 229)	-	-	183 433	-	183 433
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(400 000)	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	409 881	-	(228 078)	-	-	181 803	-	181 803
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	600 000	-	(300 000)	-	-	300 000	-	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	816 975	-	(454 618)	-	-	362 357	-	362 357
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	640 818	-	(356 702)	-	-	284 116	-	284 116
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 350 000	-	(600 000)	-	-	750 000	150 000	600 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 000 000	-	(400 000)	-	-	600 000	200 000	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 421 053	-	(631 579)	-	-	789 474	157 895	631 579
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 000 000	-	(800 000)	-	-	1 200 000	400 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	728 042	-	(351 448)	-	-	376 594	-	376 594
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 421 053	-	(631 579)	-	-	789 474	157 895	631 579
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 650 000	-	(450 000)	-	-	1 200 000	450 000	750 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 190 385	-	(995 880)	-	-	2 194 505	1 132 506	1 061 998
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	6 000 000	-	(2 000 000)	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	600 000	-	(200 000)	-	-	400 000	200 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	3 000 000	-	(1 250 000)	-	-	1 750 000	750 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 578 947	-	(631 579)	-	-	947 368	315 789	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 281 808	-	(397 599)	-	-	884 209	457 747	426 462
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 920 555	-	(595 295)	-	-	1 325 260	686 307	638 953
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 925 392	-	(596 794)	-	-	1 328 598	688 035	640 562
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 280 734	-	(397 390)	-	-	883 344	457 233	426 111
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 684 211	-	(1 578 947)	-	-	2 105 263	1 052 632	1 052 632
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	3 688 090	-	(958 651)	-	-	2 729 440	1 697 542	1 031 897
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	3 688 090	-	(958 651)	-	-	2 729 440	1 697 542	1 031 897
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	5 531 015	-	(1 322 301)	-	-	4 208 714	2 781 119	1 427 595
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 100 000	-	(450 000)	-	-	1 650 000	900 000	750 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 935 923	-	(940 962)	-	-	2 994 961	1 979 071	1 015 890
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 350 265	-	(560 172)	-	-	1 790 094	1 184 063	606 030
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	2 400 000	-	(600 000)	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	15 672 818	-	(3 760 487)	-	-	11 912 331	7 862 398	4 049 933
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	6 666 667	-	(3 333 333)	-	-	3 333 333	-	3 333 333
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	4 146 806	-	(920 992)	-	-	3 225 814	2 231 636	994 178
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	7 500 000	-	(2 000 000)	-	-	5 500 000	3 500 000	2 000 000
CITIBANK	55 000 000	Crédit relais	55 000 000	-	(55 000 000)	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	4 611 530	-	(869 640)	-	-	3 741 889	2 791 139	950 751
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	4 000 000	-	(258 748)	-	-	3 741 252	3 188 345	552 907
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	4 000 000	-	(257 911)	-	-	3 742 089	3 190 523	551 566
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 750 000	-	(333 334)	-	-	2 416 666	2 083 333	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	4 250 000	-	(1 000 000)	-	-	3 250 000	2 250 000	1 000 000
ABC 10 MDT (2018)	10 000 000	Crédit relais	10 000 000	-	(10 000 000)	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	964 339	-	(179 412)	-	-	784 926	587 397	197 530
AMEN BANK 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	2 000 000	-	(337 050)	-	-	1 662 950	1 277 362	385 588
AMEN BANK 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 000 000	-	(181 543)	-	-	818 457	612 471	205 986
BIAT 15MDT (2018)	15 000 000	Trimestriellement (2019-2020)	15 000 000	-	(7 500 000)	-	-	7 500 000	-	7 500 000
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	-	1 000 000	(142 865)	-	-	857 135	641 413	215 723
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	-	7 000 000	-	-	-	7 000 000	5 894 843	1 105 157
ABC 15 MDT (2019)	15 000 000	Trimestriellement (2020)	-	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000
BNA 1,5MDT (2019)	1 500 000	Remboursable le 30/09/2019	-	1 500 000	(1 500 000)	-	-	-	-	-
CITIBANK 106 MDT (2019)	106 000 000	Crédit relais	-	106 000 000	(56 000 000)	-	-	50 000 000	-	50 000 000
Total des crédits des banques locales			222 896 799	130 500 000	(177 326 674)	-	-	176 070 125	60 520 522	115 549 603
Total général			657 381 347	1 376 532 000	(1 502 840 567)	(977 670)	(433 180)	529 661 930	252 692 900	276 969 030

NOTE 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	947 963	673 454
<u>Sous total</u>	<u>947 963</u>	<u>673 454</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	12 345	14 480
- Fournisseurs, retenue de garantie	172 341	140 335
- Fournisseurs, Assurances décennales	104 176	90 989
<u>Sous total</u>	<u>288 863</u>	<u>245 804</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	271 594	2 610 423
- Effets à payer	73 290 693	49 328 629
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>73 570 117</u>	<u>51 946 883</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>74 806 943</u>	<u>52 866 141</u>

NOTE 15 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients Amilcar LLD, avances et acomptes	39 800	51 343
- Personnel, rémunérations dues	1 533	921
- Personnel, provisions pour congés payés	217 192	201 966
- Personnel, autres charges à payer	-	400 000
- Etat, retenues sur salaires	195 984	158 251
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	506 671	295 199
- Etat, retenues sur TVA	63 200	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	46 727	85 443
- Etat, contribution conjoncturelle	-	181 817
- Etat, contribution sociale de solidarité	32 299	51 047
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	2 016	21 724
- Etat, autres impôts et taxes à payer	248 166	239 562
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	6 467	6 005
- Etat, TVA à payer	1 670 806	3 008 633
- Dettes fiscales	6 301 709	7 140 113
- CNSS	473 474	410 306
- CAVIS	74 142	56 437
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	38 916	37 674
- Actionnaires, dividendes à payer	63	41
- Crédoeurs divers	479 489	642 102
- Prestataires Assurances	24 559	387 261
- Diverses Charges à payer	831 883	782 937
- Produits constatés d'avance	178	178
- Ecart de conversion	977 670	-
- Provisions pour risques et charges	713 620	457 228
<u>Total</u>	<u>12 946 563</u>	<u>14 616 186</u>

NOTE 16 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	4 801	1 413
- Dans le résultat	2 999	3 469
<u>Total</u>	<u>18 300</u>	<u>15 381</u>

NOTE 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Capital social	(A)	40 180 000	40 180 000
- Réserve légale	(B)	3 493 910	2 806 551
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	3 487 979
- Réserve pour fonds social		193 701	300 000
- Primes d'émission		13 996 000	13 996 000
- Actions propres	(D)	(389 349)	(316 197)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 622 347	1 334 907
- Dividendes reçus des filiales		106 225	120 141
- Résultats reportés		9 067 766	8 844 142
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>73 158 579</u>	<u>70 753 523</u>
Résultat net des sociétés intégrés		105 800	4 463 152
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		554 069	581 996
Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 999)	(3 469)
Résultat consolidé de l'exercice		<u>656 870</u>	<u>5 041 679</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>73 815 449</u>	<u>75 795 202</u>
Nombre d'actions (2)		7 987 047	7 957 803
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,082	0,634

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 25 Août 2017, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital social, soit 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2018	38 616	316 197
Achats de la période	12 445	73 151
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2019, 0,64% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	1 592 861	150 000	161 728	(832 733)	8 142	4 802 965	8 514 198	74 198 678
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2018		669 013				150 000	(161 728)			7 616 145	(8 273 430)	-
Affectations des résultats des filiales					120 627		120 141				(240 768)	-
Subventions reçues					67 841							67 841
Amortissement des subventions					(59 285)							(59 285)
Effets de la sortie d'Eclair Prym du périmètre de consolidation					(387 136)					387 136		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017										(4 018 000)		(4 018 000)
Rachat d'actions propres								(202 444)		(6 462)		(208 906)
Encaissement de dividendes sur actions propres										62 358		62 358
Cession d'actions propres								718 979	(8 142)			710 837
Résultat de l'exercice 2018											5 041 679	5 041 679
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	1 334 907	300 000	120 141	(316 197)	-	8 844 142	5 041 679	75 795 202
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(600 000)							600 000		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019		687 359	2 000 000				(120 141)			2 019 025	(4 586 243)	-
Affectations des résultats des filiales					349 211		106 225				(455 436)	-
Amortissement des subventions					(61 771)							(61 771)
Divers										80		80
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018										(2 410 800)		(2 410 800)
Rachat d'actions propres								(73 151)				(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres										15 318		15 318
Prélèvement sur fonds social						(106 299)						(106 299)
Résultat de l'exercice 2019											656 870	656 870
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	1 622 347	193 701	106 225	(389 349)	-	9 067 765	656 870	73 815 449

NOTE 18 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts de leasing	70 514 654	79 641 774
- Intérêts de retard	1 840 348	1 628 918
- Prélouer	162 707	161 567
- Frais de dossier	416 621	467 880
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	618 103	696 564
- Frais de rejet	1 193 748	1 089 621
- Commissions d'assurance	-	50 608
Total des produits	<u>74 746 181</u>	<u>83 736 933</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	461 037	398 383
Intérêts de retard antérieurs	78 522	37 302
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 458 493)	(845 601)
Intérêts de retard	(73 823)	(84 215)
Variation des produits réservés	<u>(992 757)</u>	<u>(494 132)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>73 753 425</u>	<u>83 242 801</u>

NOTE 19 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Location longue durée	5 847 195	4 317 359
- Location courte durée	554	-
- Plus values de cession du matériel de transport	906 218	549 193
- Moins values de cession du matériel de transport	(9 403)	-
Total	<u>6 744 564</u>	<u>4 866 552</u>

NOTE 20 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	19 098 307	20 104 821
- Intérêts des crédits des banques locales	19 520 148	18 687 259
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 724 457	2 185 662
- Intérêts des autres opérations de financement	13 181 675	16 602 663
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 048 522	740 527
Total des charges financières des emprunts	<u>55 573 109</u>	<u>58 320 931</u>
- Intérêts des comptes courants	2 424 891	4 398 390
- Autres charges financières	(33 588)	252 218
Total des autres charges financières	<u>2 391 303</u>	<u>4 650 607</u>
Total général	<u>57 964 412</u>	<u>62 971 538</u>

NOTE 21 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	3 405 498	2 429 337
- Achats de pièces de rechange	390 368	273 662
- Primes d'assurances	673 900	509 002
- Remboursement assurances	(519 954)	(400 262)
- Entretiens	631 018	462 983
- Vignettes	103 567	121 853
<u>Total</u>	<u>4 684 397</u>	<u>3 396 575</u>

NOTE 22 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	51 107	10 329
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 729	1
- Revenus des comptes créditeurs	175 229	98 882
- Revenus des certificats de dépôt	22 847	-
- Revenus des comptes courants associés	-	9 734
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 161
- Jetons de présences reçus des filiales	3 750	7 500
<u>Total</u>	<u>255 661</u>	<u>127 607</u>

NOTE 23 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits locatifs	33 368	31 779
- Autres	41 962	73 310
<u>Total</u>	<u>75 330</u>	<u>105 090</u>

NOTE 24 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Salaires et complément de salaires	6 450 967	6 335 322
- Cotisations de sécurité sociales	1 282 616	1 216 909
- Autres charges sociales	428 615	451 195
<u>Total</u>	<u>8 162 199</u>	<u>8 003 426</u>

NOTE 25 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	80 845	90 839
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	449 112	451 221
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	34 495	34 495
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	68 099	68 099
<u>Total</u>	<u>632 551</u>	<u>644 653</u>

NOTE 26 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Achat de matières et fournitures	396 313	345 974
<u>Total des achats</u>	<u>396 313</u>	<u>345 974</u>
- Locations	242 779	235 213
- Entretien et réparations	66 610	84 525
- Primes d'assurances	198 362	157 479
- Etudes, recherches et services extérieurs	1 943	388
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>509 694</u>	<u>477 605</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	458 069	473 477
- Publicités, publications, relations publiques	306 958	451 167
- Déplacements, missions et réceptions	186 422	219 158
- Frais postaux et de télécommunications	281 778	275 368
- Services bancaires et assimilés	525 724	658 291
- Autres	296 347	258 082
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 055 298</u>	<u>2 335 542</u>
- Jetons de présence	112 500	112 500
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 000	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>162 500</u>	<u>162 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	204 447	192 848
- T.C.L	188 915	205 322
- Droits d'enregistrement et de timbres	44 437	75 734
- Autres impôts et taxes	19 401	31 907
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>457 200</u>	<u>505 811</u>
<u>Total général</u>	<u>3 581 005</u>	<u>3 827 432</u>

NOTE 27 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 214 409	3 522 765
- Dotations aux provisions collectives	-	765 000
- Reprises de provisions collectives	(844 000)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 912 776)	(1 915 959)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	26 484
<u>Total</u>	<u>4 457 633</u>	<u>2 398 290</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de immobilisés	-	333 697
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	239 904	61 043
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	256 392	331 362
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	28 884	864
- Pertes sur cession de titres immobilisés	333 697	-
- Reprises sur provisions pour dépréciations des titres de immobilisés	(333 697)	-
- Reprises sur provisions sur autres actifs	-	(30 010)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	-	(552)
<u>Total</u>	<u>525 181</u>	<u>696 404</u>

NOTE 29 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Redressement fiscal	-	4 250
- Apurement de compte	15 545	6
- Moins value sur cessions d'immobilisations	8	-
- Pénalités de retard	394 577	2 950
- Autres pertes ordinaires	97	936
<u>Total</u>	<u>410 228</u>	<u>8 142</u>

NOTE 30 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	172 542	6 520
- Apurement de comptes	-	24 408
- Autres gains sur éléments exceptionnels	101	224
<u>Total</u>	<u>172 643</u>	<u>31 152</u>

Note 31 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	43 340 692	29 509 452
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(62 256 763)	(43 340 692)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	30 665	119 656
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(707 608)	(30 665)
- Clients AMILCAR LLD avances et comptes reçus en début de période	- Note 15	(51 343)	(22 700)
- Clients AMILCAR LLD avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 15	39 800	51 343
- Clients AMILCAR LLD en début de période	+ Note 10	595 872	333 504
- Clients AMILCAR LLD en fin de période	- Note 10	(753 516)	(595 872)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 12	(5 423 583)	(8 518 277)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 12	7 369 719	5 423 583
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 12	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 12	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 222 106)	(3 317 885)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	2 779 993	3 222 106
- TVA collectée		71 866 321	72 513 144
- TVA collectée sur avances et acomptes		(308 417)	433 306
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 18	412 830 836	432 523 379
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 19	5 847 749	4 317 359
- Autres produits d'exploitation	+ Note 18	4 306 858	4 200 248
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(2 917 585)	(1 708 654)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	383 144	364 070
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 368 030	21 285 298
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>491 118 757</u>	<u>516 761 702</u>

NOTE 32 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 14	51 946 883	139 371 668
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 14	(73 570 117)	(51 946 883)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	205 614 679	352 434 550
- TVA sur Investissements	+	37 450 782	53 197 650
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 15	-	23 889
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 15	-	-
		<u>221 442 226</u>	<u>493 080 875</u>
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			

NOTE 33 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 10	(36 171)	(34 153)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 10	41 640	36 171
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 10	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 10	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 10	(40 100)	(40 100)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 10	54 800	40 100
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 14	673 454	880 335
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 14	(947 963)	(673 454)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 15	921	108
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 15	(1 533)	(921)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 15	201 966	149 096
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 15	(217 192)	(201 966)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 15	400 000	600 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 15	-	(400 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 15	158 251	154 104
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 15	(195 984)	(158 251)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 15	295 199	1 050 308
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 15	(506 671)	(295 199)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 15	410 306	353 539
- C.N.S.S en fin de période	- Note 15	(473 474)	(410 306)
- CAVIS en début de période	+ Note 15	56 437	51 798
- CAVIS en fin de période	- Note 15	(74 142)	(56 437)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 15	37 674	32 923
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 15	(38 916)	(37 674)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 15	782 937	693 829
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 15	(831 883)	(782 937)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	385 200	302 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(330 741)	(313 986)
- TVA, payée sur biens et services	+	2 347 600	1 365 486
- Charges de personnel	+ Note 24	8 162 199	8 003 426
- Autres charges d'exploitation	+ Note 21 et 26	4 859 904	4 794 670
- Impôts et taxes	- Note 26	(457 200)	(505 811)
		<u>14 716 515</u>	<u>14 596 999</u>
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			

NOTE 34 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 10	530 926	1 141 363
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 13	(846 249)	(894 040)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 13	380 369	846 249
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 15	85 443	183 018
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 15	(46 727)	(85 443)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 13	11 049 454	8 339 656
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 13	(10 661 840)	(11 049 454)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 13	4 382 501	2 868 045
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 13	(3 725 223)	(4 382 501)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 13	887 721	1 245 963
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 13	(432 459)	(887 721)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 20	57 964 412	62 971 538
- Différence de change sur emprunts	Note 13	433 180	-
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 20	(1 048 522)	(740 527)
		<u>58 952 985</u>	<u>59 556 146</u>

Intérêts payés

NOTE 35 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 15	21 724	571 614
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 15	(2 016)	(21 724)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	- Note 15	181 817	574 200
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	+ Note 15	-	(181 817)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 15	51 047	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 15	(32 299)	(51 047)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 10	(488 692)	(2 828)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 10	1 121 053	488 692
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 15	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 15	(63 200)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 10	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 10	-	118 054
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 15	239 562	152 263
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 15	(248 166)	(239 562)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 15	6 005	4 369
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 15	(6 467)	(6 005)
- TVA payée		33 593 735	6 784 050
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 15	7 140 113	-
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 15	(6 301 709)	(7 140 113)
- Impôts et taxes	+ Note 26	457 200	505 811
- Contribution Conjoncturelle		-	181 817
- Contribution sociale de solidarité		32 299	51 047
- Impôts sur les bénéfices		445 919	1 730 725
		<u>36 029 872</u>	<u>3 401 493</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 9	781 159	37 168
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 9	13 406 740	10 844 458
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 14	245 804	56 626
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 14	(288 863)	(245 804)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>14 144 841</u>	<u>10 692 447</u>

NOTE 37 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 9	1 174 003	762 315
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 19 et 29	(9 411)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 19 et 30	1 078 760	555 713
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>2 243 352</u>	<u>1 318 028</u>

NOTE 38 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	2 000 000	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 000 000</u>	<u>-</u>

NOTE 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	1 113 697	-
- Pertes sur Titres immobilisés		(333 697)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>780 000</u>	<u>-</u>

NOTE 40 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	+ Note 17	2 410 800	4 018 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	+ Note 17	(15 318)	(62 358)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 15	41	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 15	(63)	(41)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 17	106 299	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 501 760</u>	<u>3 955 601</u>

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2020. Par conséquent et à l'exception du fait décrit ci-dessus, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 30 mars 2020, font apparaître un total du bilan de 736.275.823 DT, un bénéfice net de 656.870 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 207.845 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2019, les créances s'élèvent à 691.855 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 32.654 KDT et les agios réservés ont atteint 3.182 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 41 « Evénements postérieurs à la clôture », le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

